

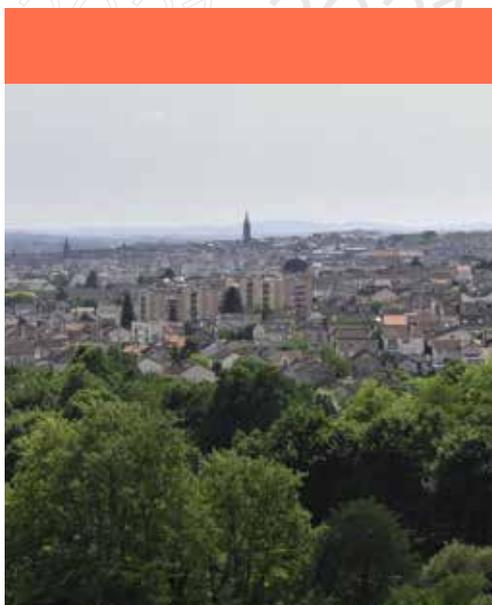


**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021
2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021
Rapport d'activité
des services de l'État en Haute-Vienne
2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021
2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021



SOMMAIRE



Edito



Répondre à la crise



Lutter contre la délinquance
et protéger les citoyens



Soutenir l'activité



Aménager durablement le territoire



Renforcer la cohésion sociale



Honorer les grands rendez-vous
républicains



Annexes

EDITO

Document traditionnel et produit chaque année dans le département, le rapport d'activité des services de l'État donne à voir la diversité des missions exercées par ses agents. Sa présentation devant l'Assemblée départementale est un moment privilégié d'échanges avec les élus de la République de cette collectivité.

Ce rapport, dont je vous invite à découvrir le contenu, n'a pas vocation à présenter de façon exhaustive les actions et les politiques publiques conduites au quotidien et tout au long de l'année 2021 par l'ensemble des services de l'État.

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique toujours présente, les services, pleinement engagés dans la mise en œuvre de leurs missions traditionnelles, se sont encore très fortement mobilisés pour assurer la sécurité sanitaire de nos concitoyens et préserver leur cohésion économique et sociale qu'ils en soient remerciés.

Les dispositions du plan de relance ont protégé l'emploi des salariés et soutenu l'économie. Elles ont permis à des entreprises de lancer des projets porteurs de développement tout en s'engageant pleinement dans la transition écologique. Les collectivités ont également bénéficié de mesures spécifiques. Les investissements structurants ont ainsi été accompagnés par l'État à des niveaux jamais atteints.

L'année 2021 en Haute-Vienne a aussi été marquée par la signature des onze contrats de relance et de transition écologique qui constituent le nouveau cadre de travail, pluriannuel et partenarial, avec les acteurs locaux. La transition écologique et la cohésion sont la colonne vertébrale de ces contrats garants d'un développement territorial équilibré.

Le Conseil départemental a cosigné près de la moitié de ces contrats, ce qui donne du sens à cette démarche partenariale au service de la réalisation des projets de territoire. La mise en œuvre des politiques publiques d'intérêt partagé en sera facilitée.

Car l'État ne peut agir seul. Il est indispensable de recréer un lien de co-construction avec les collectivités locales et naturellement le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Je suis convaincue que c'est en travaillant en bonne complémentarité avec les élus de la République que l'action de l'État sera la plus efficace.

C'est un esprit de dialogue et de volontarisme qui anime ainsi l'équipe de l'État en Haute-Vienne. Vous pouvez compter sur la détermination, le professionnalisme et le dévouement de tous ses fonctionnaires qui œuvrent tous les jours pour servir ce territoire.



Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Vienne



AU SERVICE DES CITOYENS

1. La gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et le déploiement d'une campagne de vaccination de grande ampleur

En matière de sécurité sanitaire, l'année 2021 a été à nouveau marquée par l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Le pilotage de la Cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI), en lien étroit avec la Plate-forme territoriale d'appui (PTA), a tenu une place centrale dans la stratégie « tester, tracer, isoler ». En 2021, la PTA a reçu 763 dossiers en lien avec l'isolement, 63 ont nécessité des interventions dans l'appui à l'isolement. Un conventionnement avec un hôtelier a permis de répondre aux besoins d'isolement.

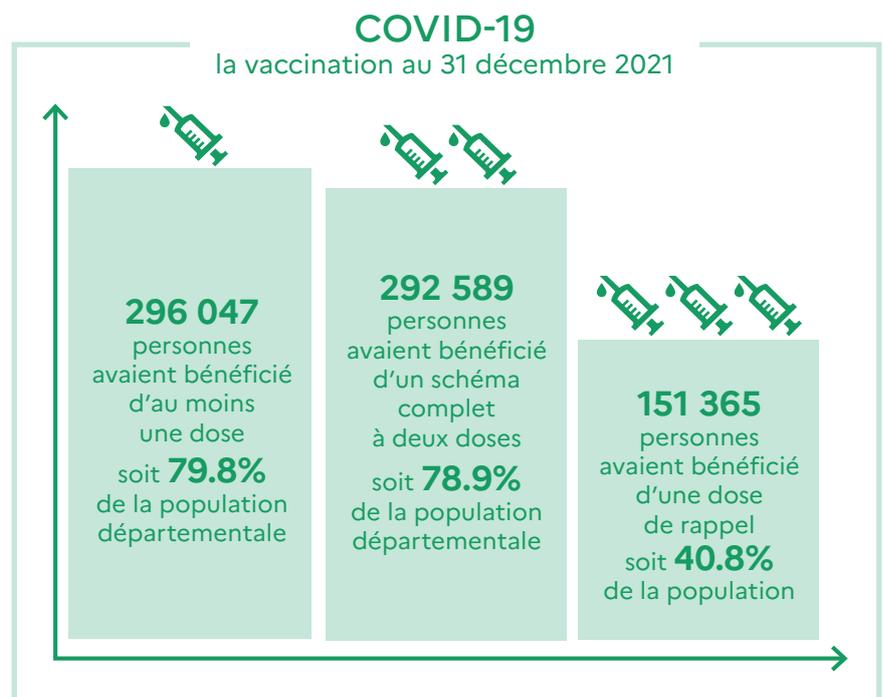
Outre la poursuite des campagnes de dépistage, du contact tracing et de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques à l'échelle locale, un des grands défis relevés en 2021 a consisté en une campagne massive de vaccination, incluant un schéma vaccinal initial à deux doses, mais également la proposition de doses de rappels à partir de l'automne.

Au 31 décembre 2021, le bilan global de la vaccination en Haute-Vienne s'établissait ainsi :

1

RÉPONDRE À LA CRISE

2021 2021
2021 2021
2021 2021
2021 2021
2021 2021
2021 2021



CENTRES DE VACCINATION



15
centres
de vaccination
portés par

- 7 établissements de santé
- 5 maisons de santé pluri-professionnelles ou cabinets médicaux
- la ville de Limoges
- le SDIS87
- la Protection Civile 87



La mobilisation de ces centres et l'investissement des professionnels de ville a permis de proposer progressivement la vaccination à toutes les classes d'âge à partir de 5 ans.

Enfin, des opérations « aller vers » ont été organisées régulièrement à partir du printemps 2021, sous l'égide de la préfecture et de l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, conjointement avec les mairies et professionnels de santé du territoire, ainsi qu'avec l'appui logistique des centres de vaccination. Plus de 70 communes ont été concernées par ces opérations « au plus près des habitants », bénéficiant à plus de 20 000 personnes, notamment les personnes âgées rencontrant des difficultés pour se rendre dans les centres fixes.

2. Le suivi de l'impact de l'épidémie dans le fonctionnement des établissements scolaires

Afin d'éviter le développement de chaînes de contamination, des décisions préfectorales ont été prises suspendant l'accueil dans les établissements, sur proposition de la direction départementale de l'ARS et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Ce sont ainsi 91 arrêtés qui ont été pris sur la période de janvier à mai 2021 dont 68 pour le seul mois de mars (de la crèche au lycée).

3. Les actions en direction des publics défavorisés

Les actions mises en œuvre par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) pour aider les publics précaires à faire face dans les meilleures conditions possibles à la pandémie de COVID se sont poursuivies en 2021.

Ainsi, la convention avec les hôteliers pour répondre aux besoins d'isolement des personnes atteintes par le COVID ou cas contact, notamment pour les personnes sans domicile ou hébergées dans les centres d'hébergement financés par l'État et n'ayant pas la possibilité de s'isoler dans leur lieu d'hébergement, a été renouvelée.

COVID-19

distribution de masques et auto-tests



255 000

masques adultes

BÉNÉFICIAIRES:

→ structures
d'hébergement
et de logement adapté



90 400

masques enfants

→ aires d'accueil
pour les gens
du voyage
→ missions locales



30 000

auto-tests

→ banque alimentaire
→ associations d'aide
alimentaire
→ maraudes.

AU SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE

1. Les dispositifs d'accompagnement dédiés aux entreprises

Le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), dont le secrétariat permanent est assuré par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), a permis l'examen de 72 dossiers d'entreprises grâce à une coopération renforcée entre les différents services de l'État et une coordination des actions conduites au titre de la veille, de la détection et de la prévention des difficultés.

Au 31 décembre 2021, une trentaine de dossiers, dont une part importante concerne des entreprises des industries manufacturières, restent suivis dans ce cadre, représentant un

peu plus de 2200 emplois.

Le CODEFI a également examiné différentes demandes de financement (prêts à taux bonifié, avances remboursables, prêts participatifs exceptionnels). Ainsi, des entreprises ont pu être accompagnées pour un montant global de plus de 3,7 Mds €.

La Commission des chefs des services financiers (CCSF), réunissant des représentants de la DDFIP et de l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), s'est réunie à 6 reprises en 2021 pour examiner des demandes notamment d'étalement du paiement des dettes publiques (fiscales et sociales). Au 31 décembre 2021, 12 entreprises représentant 561 emplois bénéficient du dispositif CCSF.

En contexte COVID, l'année 2021 a aussi été marquée par l'installation du Comité départemental de sortie de crise (CDSC) et la désignation d'un Conseiller départemental de sortie de crise (CDSC). Ce comité, installé en Haute-Vienne le 9 juillet 2021, rassemble tous les représentants locaux des signataires du plan national. Il s'est à nouveau réuni le 24 novembre 2021.

Le maintien et la prolongation de certains dispositifs nationaux (activité partielle, prêt garanti par l'État, fonds de solidarité, exonération de charges, report d'échéances, prêt participatif exceptionnel, avance remboursable, prêt à taux bonifiés, etc.) ont permis d'agir auprès d'un très grand nombre de professionnels sur le territoire.

Dans le cadre du plan d'action national de sortie de crise, une large information a été assurée localement, concernant les leviers et les outils proposés aux chefs d'entreprise, en liaison avec les représentants des professionnels, les élus locaux et l'ensemble des acteurs économiques.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

pendant la crise, quelques chiffres :

Fonds de solidarité



8 800
entreprises
bénéficiaires



128 M€
pour soutenir
l'activité



3 500
entreprises
bénéficiaires



35.7 M€
de réduction
d'impôts



2. La protection des emplois

L'ACTIVITÉ PARTIELLE

au 31 décembre 2021



6 475
établissements
autorisés à la
mettre en place



63 039
saliariés



11 000 000
heures de travail



106 M€
montant total payé
en lien avec les impacts des mesures de lutte
contre le COVID-19 (couvre-feu, espacement
entre les consommateurs, etc...)

Inscrite au cœur du plan de relance, l'Activité partielle de longue durée (APLD) mise en place pour aider les entreprises à faire face à l'impact de la crise sanitaire vise à préserver les emplois et sauvegarder les compétences des salariés.

Elle permet à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer l'horaire de travail de ses salariés et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien en emploi. Son accès est conditionné à la signature d'un accord collectif.

L'ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE

au 31 décembre 2021



174
dossiers
étudiés



86
établissements
bénéficiaires



3 260
saliariés



1 997 224
heures



2

LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ET PROTÉGER LES CITOYENS

PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

1. Une politique partenariale en évolution permanente qui suppose une étroite coordination des acteurs à travers différentes instances

- La Réunion de sécurité intérieure (RSI): elle est organisée chaque semaine sous la présidence du préfet, en présence du directeur départemental de la sécurité publique, du général commandant le groupement de gendarmerie départementale et des responsables des principaux services de sécurité. Chaque réunion est précédée de celle du Groupe d'évaluation départemental (GED) qui intervient dans le domaine de la radicalisation, auquel est invité le procureur de la République.
- L'État-major départemental de sécurité (EMS): coprésidé par le préfet et le procureur de la République, il se déroule alternativement à la préfecture et au tribunal. Il associe les membres de la RSI, la DSDEN, la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) et la DDFIP.
- La réunion mensuelle ville/police ou groupe de prévention opérationnelle : elle réunit le cabinet de la préfète, la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP), la ville de Limoges et le procureur de la République.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

€ **218 078 €** de crédits
au titre du FIPD* en 2021



88 237 €
travaux
de sécurisation
des
établissements
scolaires



14 820 €
4 actions
de prévention
radicalisation



75 746 €
12 actions
de prévention
délinquance
dont
17 000 € → intervenant
social au commissariat
24 547 € → intervenant
social en gendarmerie

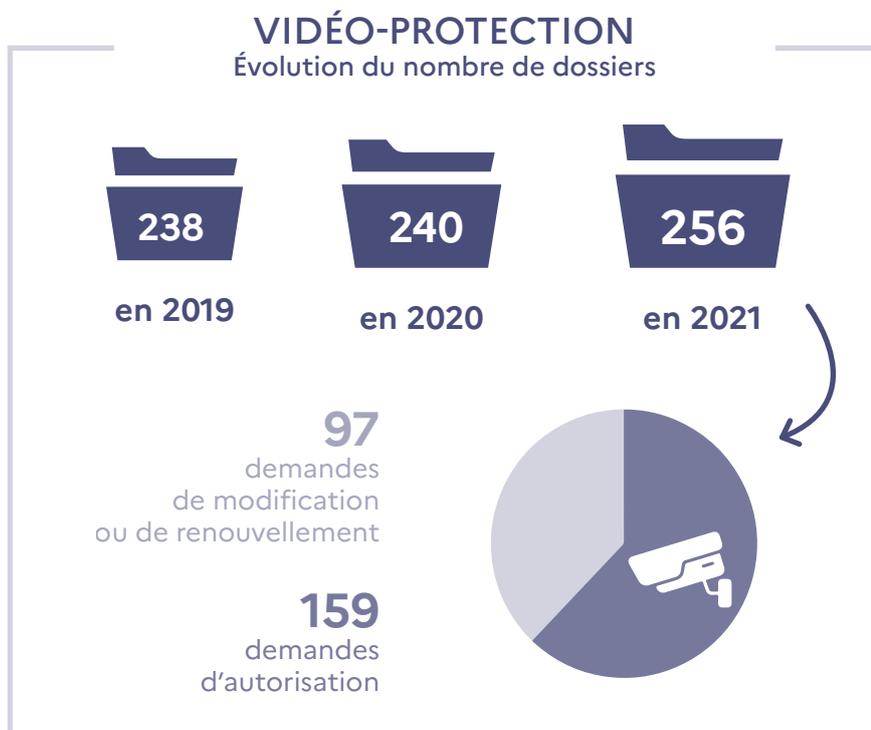


4 500 €
dispositif
de médiation
de jour
de la ville
de Limoges

*FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

2. Le développement de la vidéoprotection dans l'espace public

L'installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est soumise à une autorisation préalable obtenue auprès du préfet, sur le fondement du Code de la sécurité intérieure (Articles L. 251 et s.).



3. La protection des victimes de violences intrafamiliales

En 2021, le renforcement des coopérations entre acteurs s'est notamment concrétisé par la création de nouveaux dispositifs :

- convention sécurité-santé-justice pour faciliter la prise de plainte des victimes de violences intrafamiliales au sein des établissements de santé de la Haute-Vienne (18 mai 2021);
- dispositif de prévention et de lutte contre la récidive des auteurs (Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales – CPCA): convention entre la préfète, le procureur de la République et l'association de réinsertion sociale du Limousin (25 novembre 2021);
- convention de transport en taxi pour la mise en sécurité des victimes vers un centre d'hébergement d'urgence;
- création de 10 places d'hébergement supplémentaires pour les victimes en logement temporaire en attendant la stabilisation de leur situation avant d'aller vers un logement autonome;
- création d'un kit de communication des numéros et lieux ressources largement diffusé;

- nouvel accueil de proximité en milieu rural à Saint-Léonard-de-Noblat créé par l'association W! FE;
- nouvelle Association de prévention du psychotraumatisme chez l'enfant victime collatérale des violences intra-familiales (APPEL).

Le budget consacré par l'État en Haute-Vienne pour l'ensemble de ces mesures s'élève à 303 464 € en 2021.



4. La lutte contre la radicalisation

Pour faire face à la menace que continue de faire peser la radicalisation sur la sécurité et la cohésion sociale du pays, la politique publique de prévention et de lutte contre ce phénomène s'articule autour de logiques sociales et de sécurité, par la formation des agents de l'État, des acteurs du territoire, et des citoyens, par la mise en œuvre d'actions de contre-discours et par la prise en charge et l'accompagnement des individus et des familles sur

les dispositifs locaux (protection de l'enfance, santé, insertion professionnelle, suivi social).

Trois instances départementales sont dédiées à la lutte contre la radicalisation :

- Le Groupe d'évaluation départemental (GED), groupe restreint de suivi, traite les cas les plus sensibles. Il s'est réuni chaque semaine, y compris lors du premier confinement en audio-conférence.
- La Cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) regroupe les services de renseignement, de l'Éducation nationale (DSDEN), la justice (procureur/Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)/Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)), la protection de l'enfance (Conseil départemental), la santé (ARS, centre hospitalier), l'aide aux victimes, les professionnels de l'insertion.

La CPRAF propose des accompagnements personnalisés à ceux qui seraient susceptibles de basculer dans ce processus. Il s'agit majoritairement de situations sensibles nécessitant le plus souvent une approche multipartenariale à dimension sociale et/ou éducative. La CPRAF s'est réunie quatre fois en 2021, dont une séance dédiée aux problématiques scolaires.

- La Cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) a vocation à lutter contre le repli identitaire, le communautarisme, le séparatisme.

Le traitement des situations évoquées se traduit par l'organisation et la programmation de contrôles ciblés et coordonnés (fraudes, emploi, prestations sociales, etc.). Elle s'est réunie à quatre reprises en 2021.

La mise en œuvre du Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) a permis de :

- professionnaliser les acteurs locaux et les entreprises privées sur les questions du fait religieux en milieu professionnel, des principes de laïcité et de neutralité, par des actions d'information, de sensibilisation, d'ateliers d'échanges de pratiques ;
- mener des actions pour impliquer les acteurs de terrain (milieu associatif, éducatif) et lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les préjugés, en développant des actions de prévention aux risques cyber (complotisme, fausses informations, manipulation).

5. La lutte contre les actes de malveillance sur les réseaux de télécommunications

Les actes de malveillance commis à l'encontre des infrastructures des opérateurs de communications électroniques se multiplient. Dans ce contexte, le ministère de l'intérieur et le ministère de l'Économie des finances et de la relance ont signé une convention nationale avec les opérateurs de communications électroniques, afin de prévenir et de lutter plus efficacement contre toutes les formes de malveillance.

En Haute-Vienne, ce sujet concerne les opérateurs de télécommunications SFR, ORANGE, BOUYGUES, FREE, TDF, ainsi que les opérateurs de constructions ATC, HIVORY et CELLNEX.

La déclinaison du dispositif national dans le département a été réalisée en 2021, dans le cadre de travaux menés par le référent Vigipirate de la préfecture, en lien étroit avec les forces de sécurité intérieure.

Des visites de tous les sites sensibles signalés par les opérateurs ont été effectuées. 42 lieux d'implantation d'antennes ont ainsi été visités ce qui a permis de réaliser des audits donnant lieu à des préconisations.

Ce travail a abouti à la signature de huit conventions le 31 août 2021, entre les opérateurs, les services de police et de gendarmerie, le préfet et le procureur de la République.

6. Police administrative et ordre public : les expulsions locatives

Le nombre de décisions accordant le concours de la force publique est en hausse : 115 décisions en 2021, contre 98 en 2020, 136 en 2019 et 115 en 2018.

Le cabinet a reçu des huissiers 215 demandes d'expulsion avec le concours de la force publique. Le rôle du service des sécurités est lié à l'ordre public puisqu'il s'agit de faire exécuter une décision de justice, mais il s'agit également de travailler en partenariat avec les acteurs de façon à dégager des solutions à la fois pour les bailleurs et les locataires, en évitant l'expulsion autant que faire se peut.

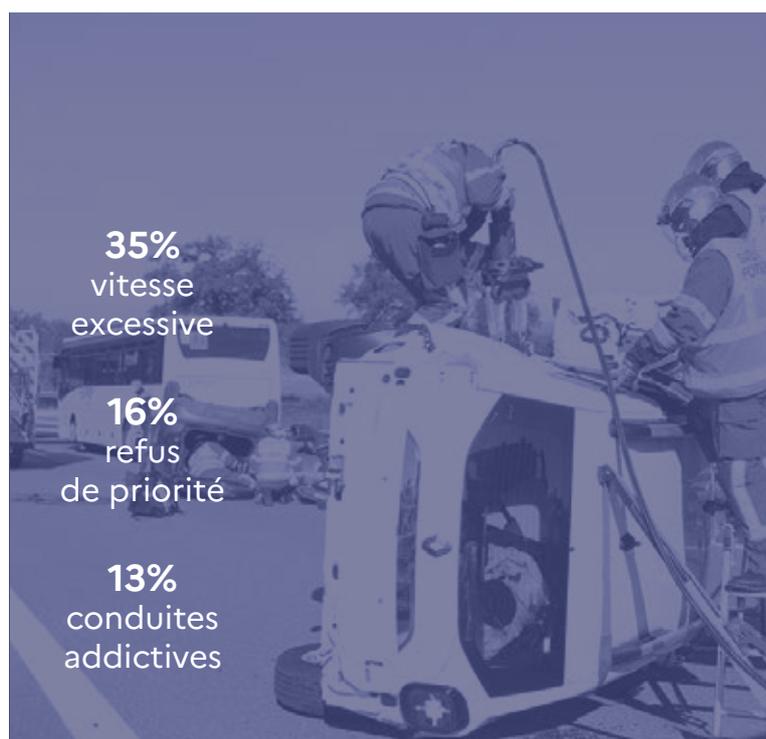
Ainsi, un accord d'expulsion avec le concours de la force publique a été donné pour 115 dossiers, 92 décisions ont été exécutées. Les 23 autres situations ont été résolues avant la fin de la procédure, soit par le départ volontaire des locataires, soit par un relogement ou la signature d'un protocole entre le bailleur et le locataire, grâce au travail de prévention des expulsions.

Sur les 92 décisions exécutées, 16 seulement ont donné lieu à de véritables expulsions. Pour la plupart, les intéressés s'étaient maintenus dans les lieux jusqu'à la date fixée pour l'expulsion après avoir refusé les propositions qui leur avaient été faites ou n'avaient pas souhaité communiquer sur leur situation. Enfin, dans trois cas, il s'agissait de situations de squat (voie de fait).

Le bilan de l'année 2021 est marqué, comme en 2020, par le report de la trêve hivernale jusqu'en juin.

7. La sécurité routière

PRINCIPALES CAUSES DES ACCIDENTS MORTELS en 2021



L'année 2021 se distingue par de mauvais chiffres en matière d'accidentalité routière, marquant un pic inédit en termes de mortalité depuis ces cinq dernières années.

On comptabilise 436 accidents corporels avec 516 blessés dont 116 hospitalisés et 32 tués (2020 : 12, 2019 : 18, 2018 : 27, 2017 : 20, 2016 : 13, 2015 : 25). Il s'agit d'une hausse de 55,3 % par rapport à la moyenne des accidents mortels entre 2015 et 2019 (2020 est considérée comme une année particulière compte tenu de la crise sanitaire).

Les usagers vulnérables, en particulier des deux-roues motorisés, représentent 25 % des victimes des accidents mortels. Lorsque l'accident mortel implique un autre véhicule motorisé, dans 60 % des cas les deux-roues motorisés ne sont pas responsables.



12-24 ans
impliqués dans 35 %
des accidents
et représentent
13 % des tués



En déclinaison des orientations ministérielles 2018-2022 et malgré la crise sanitaire, les services de l'État en Haute-Vienne ont consacré 58 669 € à la réalisation d'opérations de prévention pour l'année 2021. Parmi celles réalisées, on retrouve les actions emblématiques suivantes :

Le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR): un outil pour la mobilisation

La piste Sécurité Routière est utilisée dans le cadre de l'Attestation de première éducation à la route (APER) au sein des établissements scolaires. Elle permet de sensibiliser les enfants des cycles 1 à 3 aux règles de base de la circulation routière mais également de faciliter l'apprentissage dès le plus jeune âge. Cette piste a été utilisée pour la première fois dans le département début 2021 et son utilisation pour l'année scolaire 2021/2022 rencontre un vif succès.



L'escape game de la sécurité routière permet de sensibiliser les professionnels et les jeunes adultes aux risques routiers et aux conduites addictives à partir d'un jeu interactif et participatif. Les participants, par équipe, sont placés dans la peau de policiers enquêteurs et doivent découvrir les raisons d'un accident en étudiant toutes les causes potentielles (alcool, vitesse, stupéfiants, distracteurs). Il a eu lieu le 21 et 22 septembre 2021, 100 personnes y ont participé.

Afin d'échanger avec les représentants des communes du département sur les actions ouvertes aux élus pour lutter contre l'insécurité routière, une journée des maires s'est tenue à la préfecture le 8 octobre. Près de 130 personnes dont 115 élus, représentant 107 collectivités y ont participé.



La préfecture de la Haute-Vienne était un des partenaires du concert live (près de 1 000 personnes présentes) organisé par la radio Alouette, qui s'est tenu le 12 octobre. Grâce à SAM (« Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas »), le stand sécurité routière a remporté un vif succès, a facilité les échanges et a démontré qu'il était possible de conjuguer ambiance festive et responsabilité sur la route.

2021 2021 2021
2021 2021 2021

1. Les exercices de sécurité civile

Après une année 2020 largement accaparée par la gestion de la crise sanitaire, l'année 2021 a permis de remobiliser les services sur plusieurs exercices de sécurité civile.

EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE EN 2021

7 exercices sécurité civile

inter-services, avec activation du Centre opérationnel départemental (COD)



02/03/2021

Exercice simulant une forte pollution atmosphérique

Où : échelle Nouvelle-Aquitaine sur la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
→ Axé sur la communication de crise et la pression des réseaux sociaux



18/03/2021

Exercice simulant un sauvetage aéro-terrestre (SATER)

Où : échelle départementale
Organisé par : la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), Centre de coordination des sauvetages aéronautiques de Lyon (ARCC), en lien avec l'ADRASEC 87.
→ Axé sur la recherche d'aéronef



18/05/2021

Exercice simulant le déclenchement d'un Plan particulier d'intervention (PPI)

Où : Usine Sylvamo, site SEVESO seuil bas
→ Axé sur le fonctionnement interne, coordination des cellules de crise (préfecture, exploitant, commune, SNCF, DSDEN), activation du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'école de Saillat-sur-Vienne



15/06/2021

Exercice simulant une crise épizootique majeure : la peste porcine africaine

Organisé par : les services de la DDETSPP, en lien avec l'OFB en COD
→ Axé sur le fonctionnement interne, coordination des cellules de crise.
Exercice suivi d'une réunion du Comité de lutte départemental (CLD), chargé de décliner la mise en œuvre des actions décidées en COD.



12/10/2021

Exercice simulant un accident de la route de grande ampleur

Où : RN 141, entre les entrées/sorties 64 et 65
→ Axé sur les dispositions du plan ORSEC départemental nombreuses victimes (NOVI).



18/11/2021

Exercice simulant un accident nucléaire

Où : échelle Nouvelle-Aquitaine sur la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
→ Axé sur la communication de crise, la pression des réseaux sociaux et le dispositif de distribution des comprimés d'iode (en prenant appui sur un grossiste répartiteur et sur le concours des communes)



16/12/2021

Exercice simulant le déclenchement d'un Plan particulier d'intervention (PPI)

Où : dépôt d'explosifs TITANOBEL, site SEVESO seuil haut
→ Axé sur la gestion d'un événement déclenché par un phénomène dangereux nouveau.

2. Le contrôle des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La DDETSPP est en charge du suivi des élevages et des industries agro-alimentaires qui relèvent de la réglementation des ICPE. À ce titre, 10 contrôles ont été effectués en 2021 dans les établissements soumis à autorisation et enregistrement dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle défini par le ministère de la Transition écologique. 17 contrôles supplémentaires ont été conduits à la suite de signalements. Ces contrôles ont donné lieu à cinq mises en demeure et à la rédaction de cinq rapports pour jonction de procédure.

11 nouveaux projets, modifications d'activité ou de fonctionnement d'établissements existants ont nécessité l'instruction, la présentation et la proposition au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). La préfecture a saisi l'inspection pour avis dans le cadre de l'instruction de 29 dossiers. Enfin, 242 avis sur permis de construire ont été émis dans ce domaine.

Pour sa part, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a réalisé 95 inspections en 2021 couvrant un large spectre d'industries et d'enjeux (eau, air, risques,

bruit, biodiversité), incluant le traitement des plaintes. Certaines de ces inspections ont pu conduire à des arrêtés préfectoraux de mise en demeure. Il a également été procédé à une dizaine de contrôles inopinés des rejets aqueux ou atmosphériques.

3. La sécurité sanitaire des aliments

Les 28 agents du service vétérinaire « sécurité sanitaire des aliments » inspectent les établissements traitant des aliments contenant des denrées animales, depuis la production jusqu'à la distribution. Ces contrôles sont effectués tout au long de la chaîne alimentaire et permettent de connaître le niveau d'hygiène des établissements. Les résultats des contrôles officiels sont consultables par les citoyens dans « Alim'confiance » pendant un an.

En 2021, 182 inspections ont été réalisées.



533 prélèvements, des étapes de production à la mise sur le marché, ont été réalisés sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en Haute-Vienne. Les prélèvements sont effectués par des agents de la DDETSPP, en abattoir, en élevage et dans les entreprises agro-alimentaires. 2 prélèvements dont la valeur était supérieure au seuil réglementaire ont donné lieu à des investigations complémentaires.

La présence permanente des services d'inspection vétérinaires dans chacun des abattoirs de boucherie répond aux exigences de la réglementation sanitaire communautaire. Elle a pour but de veiller à l'hygiène et à la sécurité des denrées alimentaires produites au sein des établissements d'abattage du département et au respect de la protection animale.

4. La santé et protection animales

En Haute-Vienne, 1 563 élevages ont été concernés par le dépistage de la tuberculose bovine au cours de la campagne de prophylaxie 2020-2021. Trois élevages sur les communes de Ladignac-le-Long, de Châteauponsac et de La Roche-l'Abeille ont été déclarés comme foyers.

La surveillance de cette maladie est également effectuée dans la faune sauvage dans le cadre du dispositif « Sylvatub ». La surveillance programmée des blaireaux et des sangliers, qui a été mise en place en périphérie des foyers de tuberculose bovine, a conduit à mettre en évidence la présence d'un blaireau infecté (sur 72 analyses effectuées) et de neuf sangliers infectés (sur 133 analyses effectuées).

D'autres maladies sont également surveillées comme la brucellose bovine dans 2 676 cheptels, la leucose bovine enzootique dans 509 cheptels, la brucellose des petits ruminants dans 394 cheptels ovins et 122 cheptels caprins.

À la suite des crises sanitaires de l'influenza aviaire survenues ces deux dernières années dans la filière des palmipèdes gras du sud-ouest de la France, les élevages de volailles ont mis en place des mesures de biosécurité. Des contrôles ont eu lieu pour vérifier leur mise en œuvre.

En matière de protection animale et d'environnement, la DDETSPP a traité 92 signalements qui ont impliqué une visite sur place des services vétérinaires et des suites administratives et pénales lorsque de graves non-conformités ont été constatées.

Enfin, dans le cadre de sa mission de certification du bon état sanitaire des animaux destinés à l'exportation, les services vétérinaires ont émis 523 avis sur 3 520 certificats sanitaires au total, les autres avis ont été émis par les vétérinaires privés mandatés par l'État.

La mise en œuvre de la politique de santé animale en Haute-Vienne a mobilisé 1 517 852 € sur le programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » en 2021 (hors masse salariale).



BILAN DES CONTRÔLES

réalisés par le service CCRF



516
établissements
contrôlés



16
procédures
contentieuses
et amendes
pour un
montant
recouvré
de 19 395€



18
mesures de police
administrative
pour ordonner
la remise
en conformité



1
arrêté
de fermeture
administrative
d'un restaurant



105
avertissements
adressés
à des
professionnels

5. La protection et la sécurité des consommateurs

Le service Concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) de la DDETSPP, intervient sur tous les champs de la consommation (produits alimentaires, non alimentaires et prestations de services) et à tous les stades de l'activité économique : production, transformation, distribution et commerce électronique.

En 2021, l'action du service s'est particulièrement centrée sur le plan de relance pour lutter particulièrement contre les pratiques trompeuses portant atteinte à la compétitivité des entreprises françaises (origine et sécurité des produits) et les pratiques frauduleuses impactant les consommateurs vulnérables, notamment les seniors. Ainsi, 143 contrôles ont été réalisés sur ces sujets dont 48 ont révélé des anomalies.

En outre, les agents du service CCRF ont contrôlé 516 établissements et ont prélevé aux fins d'analyse 109 produits. Le taux d'anomalie s'élève à 20 % de l'ensemble des contrôles réalisés. Les manquements relevés par les enquêteurs vont du simple défaut d'étiquetage à des manquements pouvant constituer des tromperies ou de véritables dangers pour la sécurité du consommateur. Selon les cas, des mesures appropriées sont prises par les enquêteurs.





3

SOUTENIR L'ACTIVITÉ



DES MESURES POUR ACCOMPAGNER ET SÉCURISER UNE AGRICULTURE DURABLE

1. Les aides à l'installation

Le renouvellement générationnel constitue un enjeu majeur pour le maintien d'une activité agricole durable sur l'ensemble du territoire départemental. Le nombre de repreneurs ne compense pas actuellement celui des départs à la retraite. Le nombre d'installations aidées est en augmentation en 2021

AIDES À L'INSTALLATION au 31 décembre 2021



49

jeunes
agriculteurs
installés



29 000 €

moyenne de dotation
jeune agriculteur par
nouvelle installation

Susciter les vocations est indispensable dans un contexte où les jeunes qui s'installeront demain ne sont pas tous issus du milieu agricole ou rural.

PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS

sur la période 2015-2021



795
éleveurs
ont souscrits
un PCAE



26M €
de dotation
→ 33 000 €
par souscripteur
en moyenne



2. L'aide à la modernisation de l'outil de travail

Terre d'élevage, la Haute-Vienne a une vocation principalement tournée vers les bovins allaitants et les agneaux d'herbe en système extensif. Les coûts d'investissement liés à la construction ou à l'aménagement des bâtiments d'élevage sont relativement élevés. Les aides allouées dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCEAE) apportent ainsi un soutien financier pour les éleveurs impliqués dans une démarche de modernisation de leur outil de travail.

PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS en 2021



+100
projets engagés



+3 M€
de dotation



des dotations s'inscrivent
dans le plan France Relance
→ prévention des maladies animales
→ amélioration des conditions d'élevage



3. L'aide aux éleveurs bovins allaitants

L'activité agricole est non seulement soumise à l'évolution du prix des intrants mais également aux crises sanitaires et aux aléas climatiques. Mise en œuvre au printemps 2021 afin de soutenir les éleveurs bovins allaitants ayant subi une perte de revenus suite aux confinements de 2020, un dispositif exceptionnel a permis de soutenir un peu plus de 500 élevages produisant des broutards et des jeunes bovins (montant moyen d'aide de 1 500 € par éleveur).

4. Les aides subséquentes au gel d'avril 2021

Dans le cadre du plan instauré au niveau national suite au gel d'avril 2021, plusieurs mesures ont été mobilisées. Tout d'abord, une enveloppe d'urgence de 50 000 € a été attribuée pour soutenir

les producteurs les plus impactés, puis des prises en charge exceptionnelles des cotisations sociales et un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles en vergers. Les services de l'État ont œuvré aux côtés de la profession agricole pour la reconnaissance de l'état de calamité agricole suite aux dommages liés au gel pour les pommes, poires, cerises, châtaignes, petits fruits rouges et miel. Une centaine de producteurs émarginent au dispositif de calamité agricole pour un montant total d'indemnisation de près de 4 M €. Les versements des indemnités sont intervenus dès décembre 2021 et se poursuivent jusqu'au printemps 2022.

5. Les aides de la Politique agricole commune (PAC)

Les aides de la PAC sont structurantes pour la vie économique des exploitations haut-viennoises. Leur versement dans des délais resserrés est une priorité pour les services de l'État.



Les pratiques agricoles dans le département sont respectueuses de l'environnement et du bien-être animal, l'objectif étant de maintenir des systèmes vertueux privilégiant l'agroécologie. Les années 2021 et 2022 constituent des années transitoires avant la mise en place de la future PAC 2023-2027.

L'INSERTION ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

1. Les politiques en faveur des jeunes en 2021

En 2021, le plan « #1jeune1solution » a été poursuivi. L'aide exceptionnelle au recrutement d'apprentis a été prolongée, selon des modalités inchangées, jusqu'à fin 2021. Les contrats aidés ont pu être ainsi particulièrement ciblés à leur intention.

La DDETSPP s'est mobilisée dans l'accompagnement des jeunes sortant de Centres de formation d'apprentis (CFA) sans contrat d'apprentissage, bénéficiant d'une mesure #1jeune1solution leur permettant de disposer d'un délai de 6 mois pour signer un contrat d'apprentissage. 30 jeunes étaient concernés en Haute-Vienne au 1^{er} semestre 2021.

La DDETSPP a soutenu la mise en œuvre du plan « 10 000 jeunes »

du ministère de l'Intérieur, en organisant notamment le recensement et la diffusion régulière des offres auprès des prescripteurs, ce qui a permis le recrutement d'une quinzaine d'apprentis et la mise en œuvre de nombreux stages.

Comme chaque année, l'État a en outre accompagné les deux missions locales du département (Limoges et rurale de la Haute-Vienne), avec un financement total de 2 681 898 €, en hausse de 46 % par rapport à 2020 (1 832 123 €).

L'année 2021 a également été marquée par le doublement des objectifs « Garantie jeunes », rendu possible par un assouplissement des critères d'éligibilité.



Mise œuvre depuis la rentrée de septembre 2020, l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans prolonge l'instruction obligatoire de 16 ans à 18 ans. Plus de 700 mineurs ont été repérés en Haute-Vienne en 2021, dont 66 % respectent l'obligation de formation, indicateur qui a connu une amélioration dans le courant de l'année.

Un comité départemental de l'apprentissage réunissant les principaux CFA de la Haute-Vienne s'est tenu le 7 décembre 2021. Il a notamment permis de restituer aux acteurs un bilan 2020 de l'apprentissage et un bilan partiel pour 2021, faisant ressortir une forte hausse du nombre de contrats ainsi qu'une hausse du niveau de diplôme à l'entrée. Au-delà de ces actions, la DDETSPP s'est mobilisée dans la promotion des nouvelles mesures à travers l'information aux maires et responsables d'établissements publics locaux des démarches à mener pour bénéficier des aides à l'apprentissage et la promotion des nouvelles mesures concernant l'apprentissage dans la fonction publique hospitalière.

2021 2021
 2021 2021
 2021 2021
 2021 2021
 2021 2021

2. Les contrats aidés

Le Contrat unique d'insertion (CUI) comprend les Parcours emploi compétences (PEC), qui sont conclus dans le secteur non marchand, et les Contrats initiative emploi (CIE) jeunes qui sont passés avec des employeurs du secteur marchand.



LES CONTRATS AIDÉS en 2021

PEC

681

nouveaux contrats

→ 4 767 759 €

CIE jeunes

428

nouveaux contrats

→ 2 904 060 €

Emplois francs

169

nouveaux emplois (destinés aux personnes résidant en quartiers prioritaires de la ville)

→ 1 334 000 €

Du 01/01/2020 au 31/12/2021, cette aide a permis la création de 246 CDI et 43 CDD de plus de 6 mois.

3. L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier, dans des structures agréées par l'État, d'un emploi et d'un accompagnement socio-professionnel renforcé. 34 Structures de l'insertion par l'activité professionnelle (SIAE) réparties sur l'ensemble de la Haute-Vienne ont été soutenues. Parmi ces nouvelles structures, l'État a agréé un garage solidaire situé à Limoges dont la mission est de trouver des solutions de mobilité (réparation, vente et/ou location) pour les personnes éloignées de l'emploi.



1 864 personnes employées en SIAE

682

d'entre elles sont sorties des dispositifs de l'Insertion par l'activité professionnelle

7 816 736 € engagés par l'État

4. Les actions de développement des compétences territoriales

Deux Associations de développement économique, culturel et touristique (ADECT) sont déployées en partenariat avec les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et les membres du Service public de l'emploi (SPE).

Les deux ADECT actives en 2021 étaient : Porte Océane du Limousin (POL), Mille Sources (Pays Monts et Barrage et Pays Sud Creusois).

Un projet Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) sur le territoire de Monts et Barrage (Mille Sources) est en gestation. Le principe consiste à repérer des personnes privées durablement d'emploi et de partir de leurs envies et de leurs compétences pour créer des activités manquantes sur le territoire.

Une Entreprise à but d'emploi (EBE) sera créée et salariera ces personnes en CDI. Un appel d'offres visant à retenir une trentaine de projets a été lancé en 2021. Le projet du territoire Mille Sources est en cours de structuration pour pouvoir y répondre en 2022.

5. L'école de la 2^e chance

L'école de la 2^e chance consiste en un parcours d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou à une formation. Plusieurs collectivités ont fait part de leur souhait d'une implantation, avec le soutien de l'État, d'une école de la 2^e chance en Haute-Vienne et en Creuse. Une étude de faisabilité a été lancée à la rentrée 2021, pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Son financement est assuré par des crédits de l'ANCT, de Limoges Métropole et de collectivités territoriales de la Creuse. La restitution de l'étude est prévue au premier semestre 2022.

2021 2021
2021 2021





4

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

2021 2021
2021 2021
2021 2021
2021 2021
2021 2021
2021 2021

L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

Dans un contexte, toujours perturbé par les contraintes sanitaires, la Direction interdépartementale des routes centre-ouest (DIRCO) a poursuivi son action en 2021, au service des usagers de la route pour améliorer leurs conditions de circulation, leur sécurité, entretenir et moderniser le réseau routier national, et contribuer ainsi au développement du territoire. Les investissements importants réalisés en 2021 ont également contribué à l'activité d'entreprises généralement locales, et ainsi à la relance de l'économie en Haute-Vienne.

1. La conservation du patrimoine routier : un investissement d'environ 8 M € en 2021

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES en 2021



8M€

investis en 2021

Quelques opérations emblématiques :

A20 > 2.8M€

Requalification dans le sens Paris Province d'environ 4 km de chaussée au nord de Bessines-sur-Gartempe

RN 520 > 900 k€

Réhabilitation des chaussées du giratoire du Breuil

RN 21 > 870 k€

Traversée de Séreilhac

RN 147 > 800 k€

Entretien préventif sur environ 3.5 km au niveau de Chamborêt



Quelques opérations concernant des ouvrages d'art ou favorables à l'environnement sur l'A20:

L'A20 sur la traversée de Limoges est équipée de 4 murs antibruit datant de 1991, implantés de chaque côté de l'axe pour protéger les zones pavillonnaires avoisinantes. Des études ayant conclu à des dégradations et d'importants défauts d'étanchéité acoustique, les travaux programmés en 2021 concernaient le remplacement de 2 murs antibruit pour un coût de 1,15 M € (2 photos jointes).

L'opération de rénovation de la buse du Mas à Bessines-sur-Gartempe pour un montant de 395 000 €: cet ouvrage qui supporte l'A20 permet l'écoulement d'un ruisseau. La surveillance avait démontré une évolution rapide de la corrosion, il était nécessaire de le rénover.

La rénovation de réseau d'assainissement au niveau de Bessines-sur-Gartempe pour un montant de 330 000 € (chemisage de buse).

2. La sécurité des usagers et la gestion de trafic



L'installation de la Détection automatique d'incident (DAI) s'est poursuivie sur l'A20, sur le viaduc de Pierre-Buffière et à Limoges – les Casseaux: cette opération doit arriver à son terme en 2022 pour un montant de 100 000 €. La DIRCO travaille depuis plusieurs années à affiner sa connaissance des événements qui s'y déroulent et à accroître sa réactivité à les traiter. Courant 2021, des équipements de nouvelle génération ont été déployés sur plusieurs points sensibles de l'A20 pour détecter automatiquement tout incident

ou accident y survenant. Il est aujourd'hui possible de détecter instantanément, et de façon automatique, diverses situations pouvant représenter un danger pour la sécurité des usagers de l'autoroute: présence de piéton, de fumée, de véhicule arrêté sur bande d'arrêt d'urgence ou sur les voies, d'accident de véhicule à contresens, etc.

Lorsqu'un incident est détecté, une alerte parvient instantanément au Centre d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT), basé à Feytiat, pour un déploiement immédiat des équipes d'intervention, qu'il s'agisse des agents de la DIRCO comme des services de secours et des forces de l'ordre.

Dans le cadre de la démarche Sécurité des usagers sur les routes existantes (SURE) en Haute-Vienne sur la RN147, les carrefours situés à proximité du lieu-dit La Vergne-Jourde (Peyrilhac) ont été mis en sécurité à l'automne 2021 pour un coût de 100 000 €.

La sécurité des usagers de la RN147 a également été améliorée dans les virages de Taillac. Une glissière en béton et un muret de soutènement ont été construits dans le sens Limoges/Poitiers, de la fin du bourg au pont sur La Glayeule. Les travaux ont eu lieu à l'automne 2021 pour un coût de 280 000 €.

3. Une avancée significative du projet de deux créneaux de dépassement entre Limoges et Bellac

La DIRCO, par délégation de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement des deux créneaux de dépassement sur la RN147 entre Limoges et Bellac, sur les communes de Berneuil et Chamborêt.

En 2021, le service ingénierie routière de la DIRCO a particulièrement été mobilisé sur cette opération, en vue d'obtenir l'arrêté de Déclaration d'utilité publique (DUP) le 11 août 2021, après une enquête publique qui s'était déroulée au printemps, de déposer la demande d'autorisation environnementale le 1^{er} juillet, de réaliser les premiers diagnostics archéologiques, et de lancer les consultations pour les principaux marchés publics de travaux.



L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

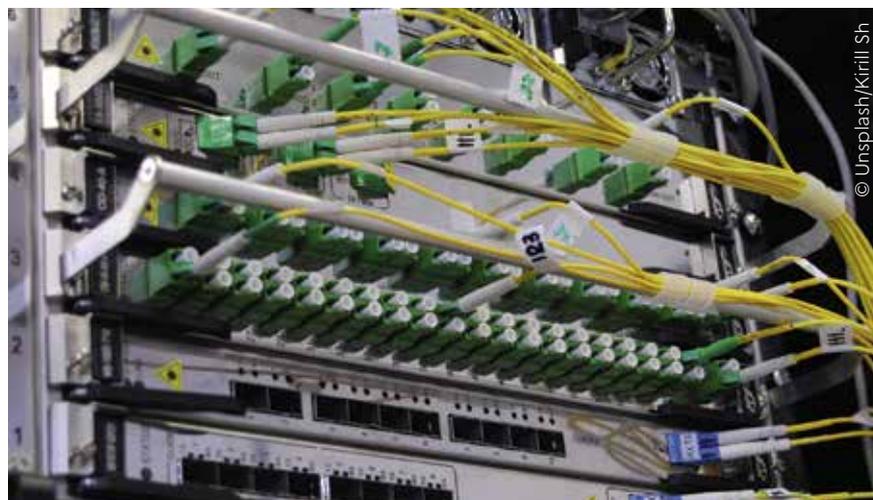
1. Le déploiement du très haut débit fibre optique à domicile

En 2021, le déploiement du très haut débit s'est poursuivi à un rythme soutenu dans le département.

En Haute-Vienne, il existe 3 zones de déploiement de la fibre optique. Elles s'inscrivent dans une démarche de complémentarité public/privé. Le syndicat mixte DORSAL installe la fibre optique sur le Réseau d'initiative publique (RIP) et l'opérateur privé Orange prend en charge les zones dites « AMII » (Appel à manifestation d'intention d'investissement) et « AMEL » (Appel à manifestation d'engagements locaux).

Sur la zone RIP, 33 000 prises étaient réalisées fin 2021 sur les 49 000 à déployer. L'installation des prises fibre optique sur cette zone doit s'achever fin 2022.

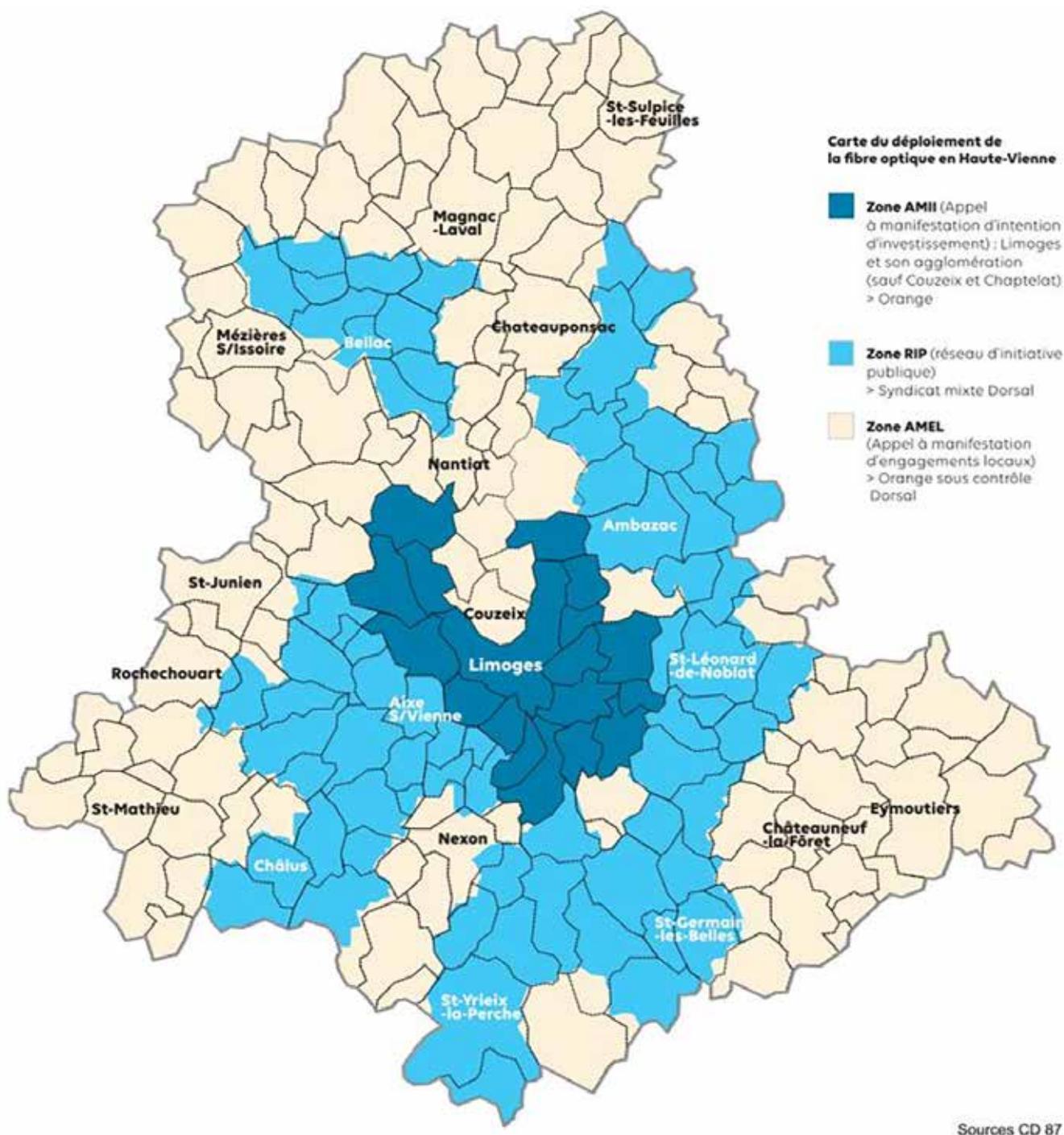
La zone AMII correspond aux communes de la communauté urbaine Limoges Métropole. Fin 2021, 110 000 prises étaient raccordables, ce qui représente 85 % des 130 000 prises à installer. Le déploiement sur ce secteur s'achèvera fin 2022.



La zone AMEL est constituée par les secteurs géographiques pour lesquels les travaux n'avaient pas encore été programmés par DORSAL en 2018 au moment du lancement de l'AMEL par le Conseil départemental. Orange installera la fibre sur ces secteurs entre 2021 et 2024. 3 000 prises, sur les 63 000 programmées, ont été rendues raccordables dès la fin 2021.

Les trajectoires de déploiement de la fibre optique sont respectées sur les 3 zones, les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont pas impacté les échéances de manière significative.

Carte du déploiement fibre optique en Haute-Vienne



2. La couverture en téléphonie mobile

Le dispositif de « couverture ciblée », mis en place suite à l'accord de 2018 entre le Gouvernement et les opérateurs, a pour objectif de généraliser une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, en 2021, l'équipe projet départementale réunie sous l'égide du préfet, a proposé 5 communes pour bénéficier du dispositif. 7 nouveaux sites seront ainsi répartis sur les communes de Lavignac (1 antenne), Saint-Hilaire-la-Treille (2 antennes),

La Bazeuge (2 antennes), Les Grands-Chezeaux (1 antenne) et Maisonnais-sur-Tardoire (1 antenne).

Ces 7 sites ont fait l'objet d'un arrêté gouvernemental en février 2022. Les travaux débuteront courant 2022 avec une mise en service opérationnelle fin 2023/début 2024.

Les antennes situées sur les communes de Saint-Auvent, Rochechouart (2 sites), Peyrat-le-Château (1 site) et Breuilaufa (1 site) ont été mises en service en 2021. Elles ont rejoint celles des communes de Les Salles-Lavauguyon, Cieux, Bujaleuf et Darnac, qui fonctionnent depuis l'été 2020.

Le dispositif de « couverture ciblée » en téléphonie mobile a déjà permis le déploiement de 23 antennes sur 19 communes. Les 7 antennes de la dotation 2022 porteront ainsi à 30 le nombre d'antennes du dispositif de « couverture ciblée » qui seront opérationnelles sur notre département fin 2023 – début 2024.

Les déploiements d'antennes du dispositif de « couverture ciblée » ont contribué à une amélioration significative de la couverture en téléphonie mobile du département, notamment de la couverture en 4G. En effet, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) indique que 91 % de la surface du territoire de la Haute-Vienne était couverte en téléphonie mobile 4G par les 4 opérateurs mi-2021 contre 78 % début 2020 et que 99 % de la surface du département (et de la population) était couverte en 4G par au moins un opérateur en juin 2021.

L'identification des zones du département mal couvertes se poursuivra en 2022 dans le cadre de ce dispositif afin de poursuivre la réduction du nombre de zones blanches et grises en Haute-Vienne.

LE RAPPROCHEMENT DES SERVICES PUBLICS



En 2021, 4 nouvelles France services ont été labellisées en Haute-Vienne. Les France services d'Ambazac, Boisseuil, Saint-Genest-sur-Roselle et Saint-Léonard-de-Noblat s'inscrivent dans un maillage territorial cohérent, portant à 15 le nombre de France services à la fin de l'année 2021. Parmi les nouveautés du dispositif, la labellisation du bus France services d'Ambazac renforce l'accès aux services publics dans les territoires ruraux. Cette structure mobile intervient dans 17 communes de la communauté de communes Élan Limousin Avenir Nature.

L'objectif de permettre à chaque citoyen d'accéder à une France services à moins de trente minutes sera respecté en Haute-Vienne, avec le déploiement avant fin 2022 de 22 structures France services au total.

Ainsi, durant cette année, plus de 11000 haut-viennois ont été accompagnés par des agents formés dans les démarches administratives concernant La Poste, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM),

la Mutualité sociale agricole (MSA), Pôle emploi, la Caisse de retraites, les ministères de la Justice et de l'Intérieur et la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

Les France services portées par des associations et des collectivités territoriales sont accompagnées financièrement par l'État à hauteur de 30 000 euros par an. La DDFIP est un partenaire privilégié de ces structures sur lesquelles elle s'appuie dans le cadre de la mise en place de son nouveau réseau de proximité.

Pour l'année 2021, ce sont 502 sollicitations qui ont été recensées par les France services concernant la DDFIP. Si le canal des visites spontanées arrive en tête, les sollicitations se font aussi sur rendez-vous, par e-mail, par téléphone ou en visio.

L'accompagnement dans le dépôt des déclarations d'impôt sur le revenu arrive en bonne position avec l'accompagnement des démarches en ligne. Une partie de ces contacts conduit à une mise en relation avec les services de la DDFIP.

En février 2021, un accord a été signé entre l'État et le Conseil départemental pour l'attribution de 35 conseillers numériques France services à la Haute-Vienne. Ces conseillers numériques ont pour principales missions de soutenir et rendre autonomes dans un usage du numérique au quotidien les personnes qui en sont éloignées.

Un travail collaboratif s'est alors engagé entre le Conseil départemental et la préfecture, comme le prévoyait l'accord, pour établir un projet de répartition des conseillers numériques France services sur l'ensemble du territoire du département. Cette concertation a permis d'aboutir à un déploiement équilibré entre les zones rurales et urbaines tout en ciblant les publics à besoins spécifiques (personnes en grande précarité, personnes handicapées, QPV...).

16 structures publiques et 14 privées se sont portées volontaires pour accueillir un (ou deux) conseiller(s) numérique(s). Elles recrutent directement leurs conseillers numériques et bénéficient en retour d'un soutien financier de l'État.



Faits marquants de 2021

France services



03/01 → Inauguration PIMMS mobile France Services Ambazac



24/08/21 → Inauguration de la France services Simone Veil de Saint-Léonard-de-Noblat



01/10/21 → Inauguration des France services d'Arnac-la-Poste et de Val-d'Issoire

LA SANTÉ

1. La déclinaison du Plan d'accès aux soins (PAS)

En 2021, diverses mesures du plan d'accès aux soins ont continué à être déployées.

Concernant la Haute-Vienne, il s'agit en particulier du développement des structures d'exercice regroupé entre professionnels de santé. Ainsi, au 31 décembre 2021, le département comptait :

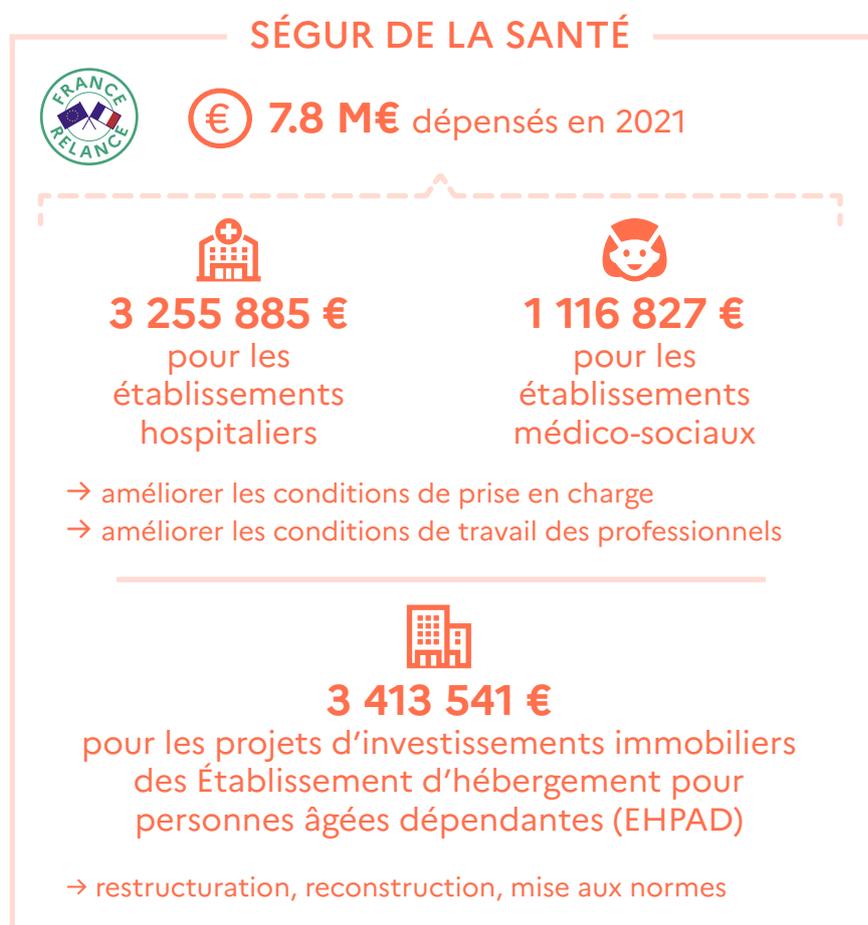
- 14 Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ouvertes : Aixe-sur-Vienne, Bellac, Châlus/Dournazac/Bussière-Galant, Eymoutiers/Peyrat-le-Château, La Jonchère, Le Dorat/Val-d'Oire-et-Gartempe, Limoges Beaublanc, Rochechouart, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Saint-Yrieix-la-Perche et Vayres/Oradour-sur-Vayres/Saint-Mathieu, Flavignac et Nantiat;
- une étude de faisabilité est par ailleurs en cours : Saint-Léonard-de-Noblat.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la validation des premières Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en Haute-Vienne. Au 31 décembre 2021 :

- deux projets de CPTS validés : CPTS Occitane et CPTS Confluence (Saint-Yrieix-la-Perche);
- deux projets de CPTS en cours : CPTS Monts et Barrages et CPTS Sud Haute-Vienne.

2. La déclinaison territoriale du Ségur de la Santé

Partie intégrante du plan France Relance, sur son volet « cohésion des territoires », le Ségur de la Santé a permis de financer en 2021 plus de 91 M € de projets d'investissements hospitaliers et médico-sociaux dans la région Nouvelle-Aquitaine.



Les projets d'investissement concernant les établissements hospitaliers du département sont en cours d'instruction au titre de 2022.

LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL (EAUX ET FORÊTS) ET CULTUREL

1. Contribuer à limiter l'artificialisation des sols

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 introduit diverses mesures en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, notamment l'objectif de « zéro artificialisation nette » d'ici 2050 et une division par deux du rythme de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers d'ici à 2031.

Ces mesures visent à préserver la biodiversité, le potentiel de production agricole, le stockage de carbone mais également à diminuer les risques comme le ruissellement des eaux de pluie ou encore limiter l'étalement urbain qui éloigne les logements des emplois ou des services et augmente les déplacements. Elles ne signifient en aucun cas l'arrêt des projets d'aménagement ou de construction. Elles doivent permettre de réfléchir à de nouvelles formes d'urbanisation visant le maintien de capacités d'accueil de population et d'activités sans freiner le développement des collectivités. Cela est tout à fait cohérent avec les programmes de revitalisation des territoires qu'ils soient urbains ou ruraux.

La traduction concrète de cette politique se fera via les différents documents d'urbanisme: Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Schéma de cohérence territoriale (SCoT), et plus localement Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLU(i)). En Haute-Vienne, on constate une tendance forte à l'élaboration de documents à l'échelle intercommunale, ce qui permet d'harmoniser les pratiques mais aussi d'avoir une plus grande cohérence des projets et des orientations d'aménagement. Ils traduisent concrètement les objectifs de développement d'un territoire tout en préservant ses atouts et notamment ses espaces naturels et agricoles.

→ À titre d'illustration, les documents élaborés ces trois dernières années ont permis de rendre aux espaces naturels et agricoles plus de 4 000 ha, ce qui représente une surface équivalente à 6 700 terrains de football.

PLANS LOCAUX D'URBANISME au 1^{er} janvier 2022



51%

communes couvertes par un PLU
soit 100 collectivités avec 30 PLUi et 70 PLU

→ 89% de la population

→ 66 communes n'ont aucun document



85%

communes bientôt couvertes par un PLU

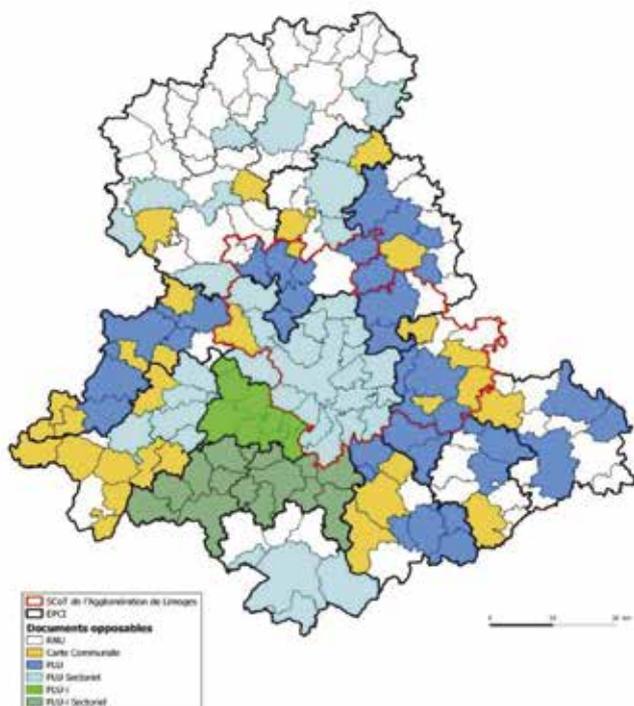
à l'issue des procédures en cours, soit 166 collectivités avec 93 PLUi et 73 PLU

→ 89% de la population



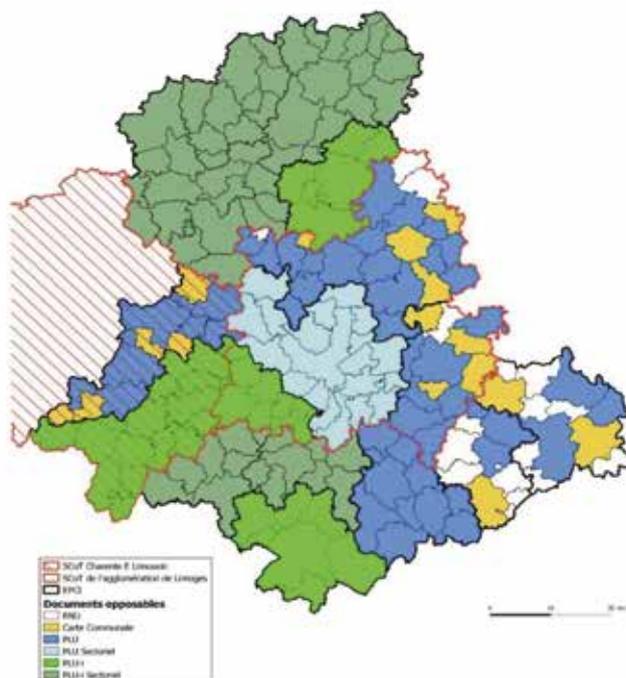
Documents d'urbanisme opposables en cours de validité

Au 1^{er} janvier 2021



Documents d'urbanisme opposables à l'issue des procédures en cours

Au 1^{er} janvier 2021



2. Le soutien au renouvellement forestier dans le cadre du changement climatique

Le Gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020, dans le cadre de France Relance, des mesures visant à « aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer », l'un des objectifs était d'accompagner les investissements forestiers pour le renouvellement des forêts. La filière forêt-bois joue un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique, puisqu'elle permet de compenser 20 % des émissions françaises de CO2. Elle apporte également d'autres services : économiques, environnementaux et sociétaux. Ce rôle repose sur la résilience des forêts et notamment sur leur capacité à s'adapter au changement climatique dans un contexte où elles sont déjà affectées par des dépérissements et doivent être régénérées.

Il s'agit donc d'accompagner l'adaptation de la filière forêt-bois, pour continuer à produire du bois, pérenniser



les différents services qu'elle rend et amplifier sa contribution à l'atténuation du changement climatique, tout en s'inscrivant dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Cela conduit à aider financièrement les propriétaires forestiers à renouveler leurs forêts et garantir la capacité des écosystèmes forestiers à se rétablir suite à des perturbations importantes. Trois modalités sont proposées :

- la reconstitution des peuplements sinistrés par la sécheresse, par un insecte ravageur ou par un agent pathogène (champignon);
- le renouvellement des peuplements vulnérables aux effets du changement climatique;
- la conversion de peuplements forestiers de faible valeur économique pour une meilleure production et une atténuation du changement climatique par stockage du CO2.

Pour 2021, ce sont 88 dossiers éligibles qui ont été déposés pour un montant total d'investissement de 3,1 M €.

3. La gestion de l'eau et la continuité écologique



Passes à poissons et passes à canoës sur la Vienne (Usine de Farebout à Saint-Léonard-de-Noblat) – 2021

La politique de l'eau dans le département vise une amélioration globale des milieux aquatiques au travers d'actions sur la morphologie des cours d'eau, l'aménagement des plans d'eau, la protection et la préservation des zones humides, le rétablissement de la continuité écologique par l'équipement des obstacles. Ces aménagements doivent prendre en compte les différentes composantes environnementales mais aussi les aspects sociaux et économiques. C'est par exemple le cas lors de l'instruction des projets d'équipement d'anciens moulins pour la production d'hydroélectricité, qui permettent de valoriser le patrimoine bâti existant pour la production d'une énergie renouvelable, tout en améliorant la continuité écologique et nautique au droit de ces seuils avec des équipements de qualité (passes à poissons, passes à canoës...).

Après des épisodes de sécheresse sur les 6 dernières années, 2021 a été marquée par une pluviométrie cumulée de 1 000 mm bien répartie tout au long de l'année. Les débits des cours d'eau se sont maintenus en dessous des seuils d'alerte tout au long de la période d'étiage et, exceptionnellement, aucune mesure de restriction n'a été prise au cours de l'année 2021. Les services de l'État restent toutefois vigilants sur une pluviométrie de plus en plus aléatoire et travaillent avec les représentants agricoles et les partenaires institutionnels pour trouver des solutions adaptées.

4. Le développement des énergies renouvelables



Parc solaire Urbasolar au Taillis des États sur un ancien site de stockage de déchets à Saint-Yrieix-la-Perche mise en service octobre 2021.

Les questions énergétiques occupent une part importante de l'actualité, avec des enjeux notamment environnementaux et géopolitiques. La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) fixe des ambitions élevées pour la France afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, l'objectif étant d'atteindre la neutralité carbone dès 2050 avec une étape en 2030 qui vise 40 % de réduction des Gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990.

Si l'efficacité énergétique est l'axe à privilégier, la meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas, il n'est pas suffisant: la décarbonation de notre énergie passe également par un « mix énergétique » appuyé sur le développement des énergies renouvelables, aux côtés de la production d'électricité d'origine nucléaire, en visant la sortie du charbon. Ainsi, le SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine ambitionne d'atteindre d'ici 2030 50 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie et 100 % d'ici 2050.

Pour maintenir la Haute-Vienne dans cette dynamique de développement des énergies renouvelables, la DDT accompagne les porteurs de projets photovoltaïques afin de les aider à élaborer des projets à moindre impact environnemental. En 2021, ce sont plus de 20 projets qui ont été accompagnés. En outre, un important travail de recensement a été mené sur les sites anthropisés délaissés

qui pourraient accueillir des installations photovoltaïques au sol. Ce travail permet de combiner déploiement des énergies renouvelables et limitation de la consommation d'espaces naturels et forestiers.

Trois dossiers de permis de construire de parcs photovoltaïques au sol ont été soumis à enquête publique en 2021: il s'agit des projets de « la Croix Lattée » à Neuvic-Entier, de Bonnac-la-Côte et de « Maleplane » à Saint-Léonard-de-Noblat. Si les 2 premiers dossiers ont donné lieu à deux décisions d'accord de permis de construire, le dernier a fait l'objet d'une décision de refus.

Dans la continuité de l'année 2020 qui avait constitué une vraie accélération dans le déploiement concret de l'énergie éolienne, un nouveau parc a été mis en service en 2021 et la construction d'un autre a débuté. Fin 2021, 44 éoliennes sont en fonctionnement pour environ 110 MW.

En 2021, 5 décisions ont été prises sur des projets de parcs éoliens:

- deux autorisations environnementales ont été délivrées: l'une pour le projet de parc des « Landes des Verrines » sur les communes de Saint-Sornin-Leulac et Châteauponsac, l'autre pour le projet de parc des « Monts de Chalus » sur la commune de Saint-Mathieu;
- trois décisions de refus d'autorisation environnementale

ont été prises pour les projets de Bersac-sur-Rivalier; « le Renard » sur les communes de Val d'Oire-et-Gartempe et Adriers (86); « la Longe » sur la commune de Saint-Sornin-Leulac.

5. La promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère

L'action de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) se concentre sur la mise en exergue de la qualité du patrimoine architectural, urbain et paysager du département, et sur la valorisation de la qualité du cadre de vie qui peut être un levier concret de développement du territoire. L'UDAP a particulièrement accompagné la relance du secteur de la construction, à travers le plan France Relance et l'accompagnement des particuliers dans leurs travaux ou dans le cadre des mutations foncières que la crise sanitaire a accélérées.

L'UDAP accompagne les porteurs de projet publics ou privés afin de valoriser la création architecturale et la qualité du cadre de vie dans leurs projets, que ce soit dans les aménagements de centre-bourg ou d'espaces publics (à Nexon, Nieul, Saint-Yrieix-la-Perche, Rochechouart...), la qualité de l'habitat ou les concours de maîtrise d'œuvre par la participation à des jurys techniques (réhabilitation de la CCI, aménagement du jardin d'Orsay et des bords de Vienne à Limoges, centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane, etc.).

L'UDAP a établi, avec l'ensemble des services de la DRAC, une offre de services dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Le service s'est particulièrement investi dans l'accompagnement du plan France Relance par le suivi des restaurations de monuments historiques: restauration de l'église Saint-Thyrse à Châteauponsac, Saint-Hilaire à Mortemart, aménagement de la tour du Plô et restauration de la collégiale à Saint-Yrieix-la-Perche, projets de restauration de vitraux à la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat, restauration de la collégiale du Dorat, du lycée Gay-Lussac et projet de logement à l'Intendance à Limoges, etc. L'UDAP a été également très mobilisée par les nombreuses rénovations thermiques favorisées par

LES AVIS DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

en 2021



3 712
avis



+ 37.2 %
par rapport
à 2020,
soit 1008 dossiers
supplémentaires



4
recours
gracieux
auprès de la préfète
de région

ce plan de relance, que ce soit pour les bâtiments de l'État (DDFIP), des collectivités (mairies, salles des fêtes, écoles...) et des particuliers.

De grands projets structurants ont été particulièrement suivis par le service, comme le réaménagement des bords de Vienne à Limoges ou la mutation des friches industrielles de l'avenue de la Révolution dans le cadre d'une réflexion élargie du concours européen d'idées European.

Une attention particulière est portée aux édifices labellisés « architecture contemporaine remarquable » (pont du Dognon, pôle Ester, usine Renaud Trucks, bourg reconstruction d'Oradour-sur-Glane...), ainsi qu'à la qualité des paysages dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables ou des continuités écologiques.

6. La protection du patrimoine

En 2021, les dépenses de crédits de travaux d'entretien, effectués sous le suivi de l'architecte des bâtiments de France se sont élevées à 60 937,84 € pour la cathédrale de Limoges, auxquels il faut rajouter 128 167,21 € pour l'entretien et la réparation du village Martyr d'Oradour-sur-Glane.

Les travaux d'investissement, sous l'égide de l'architecte en chef des monuments historiques, se sont élevés à 684 428,34 € concernant la fin de la restauration des terrasses de la nef et du chœur de la cathédrale

de Limoges. Les études pour la mise aux normes des réseaux électriques de la cathédrale se sont élevées 37 121,94 € en 2021. Le chantier a été retenu au titre du plan France Relance pour un montant d'un million d'euros.

Dans le cadre du « plan cathédrales », un exercice de grande ampleur a été mené le 5 octobre 2021 à la cathédrale de Limoges par l'UDAP et le SDIS 87 en simulant un départ de feu dans les combles. L'exercice a mobilisé deux grandes échelles, plusieurs véhicules et une trentaine de pompiers. L'exercice a été doublé d'évacuation d'œuvres factices vers le musée des Beaux-Arts de Limoges pour tester le plan de sauvegarde des biens culturels établi en 2021.

PROTECTION DU PATRIMOINE



MONUMENT
HISTORIQUE

365
monuments
protégés

dont

- 99 classés
- 249 inscrits
- 17 mixtes



MONUMENT
HISTORIQUE

7
sites



sites protégés par le Code de
l'environnement

79
sites
dont
→ 4 classés
→ 75 inscrits
→ 1 en cours
de classement

7. Le soutien de l'État aux collectivités territoriales

Les chiffres clés de l'investissement local

L'État a poursuivi en 2021 son soutien à l'investissement public local par l'attribution de subventions pour un montant total de 21,9 M€. En 2021, ce soutien a été renforcé dans le cadre du plan de relance avec les enveloppes Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle, DSIL rénovation thermique, Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) rénovation thermique.

L'accompagnement des projets de territoire

- Le programme « Petites villes de demain » (PVD)

Le département compte 11 communes lauréates PVD (dont 3 binômes) au sein de 8 communautés de communes. Le programme PVD vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Chacune de ces PVD dispose d'un chef de projet dont le poste est financé à hauteur de 75 % par l'État.

2022 sera une année décisive pour les PVD qui devront élaborer leur projet de territoire dans la perspective de la signature de la convention-cadre qui vaudra opération de revitalisation du territoire.

L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL



21.9 M€

de crédits pour l'investissement public local en 2021

DETR

8 388 030 €

→ 246 projets financés

DSIL

9 977 821 €

dont

6 747 960 €

DSID

3 536 698 €

dont

2 219 914 €





- Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Les 11 contrats qui maillent le département ont été signés entre les mois d'août 2021 et de janvier 2022.

La mise en œuvre de chacun des plans d'actions de ces CRTE concourt à l'atteinte des objectifs nationaux de transition écologique et de cohésion des territoires.

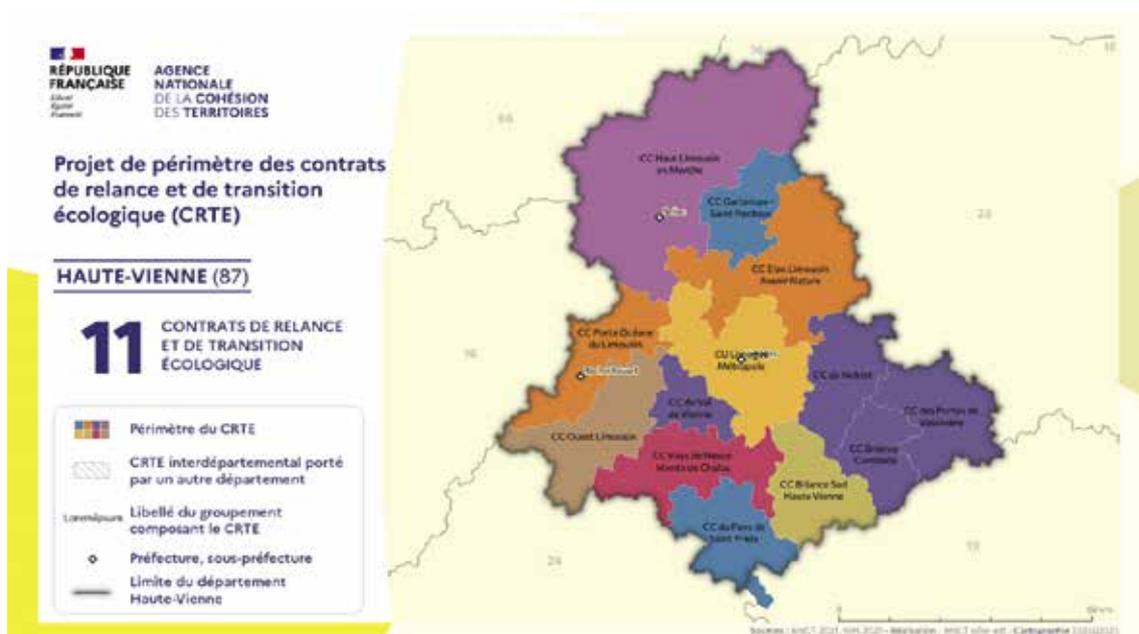
Le CRTE constitue le nouveau cadre des relations entre l'État et les collectivités territoriales. Il a pour objectif de traiter des enjeux de territoire dans une approche transversale. La mise en œuvre de chacun des plans d'actions de ces CRTE concourt à l'atteinte des objectifs nationaux de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les CRTE intègrent les programmes d'appui mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires dont action cœur de

ville, petites villes de demain, territoire d'industrie et les opérations de revitalisation des territoires.

En Haute-Vienne, le dernier contrat a été signé en janvier 2022.

En 2021, les CRTE ont été le support des crédits du plan de relance particulièrement pour les enveloppes exceptionnelles de la DSIL et de la DSID pour un total de 8 967 874 €.





5

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

2021 2021
2021 2021
2021 2021
2021 2021
2021 2021
2021 2021

ÉDUCATION, ENGAGEMENT DES JEUNES & SPORT



Le département affirme l'ancrage de politiques nationales telles que le dispositif 100 % réussite pour les écoles de l'éducation prioritaire (classes de GS, CP et CE1 à 24 pour les écoles en Rep et REP+), des classes de GS, CP et CE1 qui tendent vers un maximum de 24 élèves par classe partout sur le territoire, et une réflexion sur l'évolution de l'école l'inclusive au sein des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

Afin de lutter contre la fracture numérique, une action de prêts d'ordinateurs pour les élèves des Quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) de Limoges a été mise en œuvre suite à la crise sanitaire. Cette action à l'initiative de la préfecture et en partenariat avec des entreprises et l'association « Récréasciences » a permis le prêt de 219 ordinateurs, majoritairement reconditionnés. Ainsi, plusieurs élèves (primaire et collège) ont pu suivre leur scolarité en distanciel.

1. Le « plan bibliothèques »

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, le ministère de l'Éducation nationale déploie un plan pluriannuel d'implantation ou de redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles situées dans des zones déficitaires en lieux et équipements de lecture publique. Ce plan se traduit par une dotation de 1500 euros minimum par école retenue.

LE « PLAN BIBLIOTHÈQUES » en 2021

€		
25 500 €	17	104 000 €
de dotation pour la DSDEN	communes rurales en ont bénéficié (1 500 €/collectivité)	en 4 ans pour l'achat de livres

2. L'éducation artistique et culturelle



L'Éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle.

Dans les écoles de la Haute-Vienne, l'éducation artistique et culturelle peut s'appuyer sur 14 dispositifs en éducation musicale et 10 dispositifs en art et patrimoine.

Au total, les services de l'État, accompagnent près de 200 actions qui contribuent à la richesse du parcours d'éducation artistique et culturelle des 28 372 élèves des écoles du département.

3. Le programme territoires éducatifs ruraux

La DSDEN de la Haute-Vienne s'est engagée dans le programme Territoires éducatifs ruraux (TER) en signant le 14 décembre 2021 une convention sur le secteur du collège d'Eymoutiers qui rassemble autour d'une même ambition, la communauté de communes Portes de Vassivière, les 12 maires des communes relevant du secteur de collège d'Eymoutiers, le Conseil départemental, la préfecture, la DSDEN.

Le TER est au service de la réussite, de l'ambition et de la mobilité des élèves des communes rurales. Il favorise le diagnostic partagé des atouts du territoire (offre scolaire, équipements culturels et sportifs, projets éducatifs...) et permet d'améliorer la lisibilité, la complémentarité et l'efficacité des actions conduites. Il constitue un levier du développement de l'offre éducative, dans le cadre d'un partenariat renouvelé. Il renforce l'attractivité du territoire pour les personnels et les élèves, la coopération entre les écoles. La convention est signée pour 3 ans (2022-2025) : la gouvernance est assurée par un comité de pilotage, qui associe les forces vives du territoire en fonction des thématiques.

4. L'action éducative, culturelle et sportive

Lancé en 2020, l'opération colos apprenantes a été reconduite en 2021, afin de limiter les effets de la crise sanitaire pour les mineurs.

Après un ralentissement en 2020 en raison de la crise sanitaire, l'accueil de volontaires service civique en 2021 redevient stable, avec 550 jeunes ayant effectué une mission en Haute-Vienne.

Des projets spécifiques de territoire ont été coordonnés et accompagnés en 2021 par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) afin de développer des missions et d'animer la communauté locale des acteurs du dispositif :

- un regroupement départemental de volontaires (pilote par la fédération familles rurales de la Haute-Vienne, en partenariat avec des partenaires locaux), avec pour objectif de favoriser les échanges entre volontaires et de les accompagner dans leur insertion professionnelle ;
- une expérimentation « Jeunes engagés dans la ruralité » sur le territoire du Haut Limousin en Marche, en partenariat avec la communauté de communes, et soutenue par l'agence du Service Civique. Ce projet a permis le déploiement

d'une dizaine de missions au sein de 7 communes et de l'intercommunalité, dans des domaines divers, en lien direct avec les besoins des collectivités et des territoires. L'objectif général est de créer plus de proximité avec les publics les plus éloignés des services publics locaux et les informer sur l'ensemble des activités de la communauté de communes.

OPÉRATION COLOS APPRENANTES en 2021



525

enfants
et jeunes
soutenus
pour partir
en « colonies
de vacances »



227 787 €

de crédits
de l'État

La Fondation nationale des Amis de l'Atelier a lancé un projet destiné à observer et évaluer les bienfaits de l'activité physique adaptée sur un public de travailleurs handicapés en Établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), avec l'ESAT La Ribière de Limoges,

expérimentation unique en Nouvelle-Aquitaine, parmi 7 autres sites en région parisienne. Ce projet sport-santé vise à promouvoir et à développer l'activité physique et sportive à destination des personnes en situation de handicap mental. Un suivi sportif et médical sur 9 mois a été mis en place à partir d'avril 2021 afin d'évaluer l'impact et les bienfaits de l'activité physique et sportive sur ces usagers.

Il s'agit d'un projet multi-partenarial s'inscrivant dans la dynamique sport-santé/bien-être pilotée par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et l'ARS, en partenariat avec la DSDEN (SDJES), l'ESAT La Ribière, Limousin sport santé (LSS), l'ASPTT Limoges.

Une nouvelle maison sport-santé a été labellisée en 2021 avec la maison de santé pluridisciplinaire à Aixe-sur-Vienne, portée par la communauté de communes Val-de-Vienne. La Haute-Vienne compte désormais 3 maisons sport santé avec « Villa Sport » à Saint-Yrieix-la-Perche et « Limousin sport santé » à Limoges. Toutes s'inscrivent comme ressources du programme Prescription d'exercice physique pour la santé (PEPS).

Le premier comité départemental de pilotage du « savoir rouler à vélo » s'est tenu le 21 mai 2021. 1260 attestations ont été délivrées pour un objectif de 437 attestations en 2021.



2021 marque la deuxième cohorte de volontaires du Service national universel (SNU) en Haute-Vienne et l'organisation du premier séjour de cohésion au lycée d'enseignement agricole des Vaseix à Verneuil-sur-Vienne, du 20 juin au 3 juillet 2021.

Le site du lycée agricole des Vaseix a été retenu en raison de la qualité de ses infrastructures, sa capacité d'hébergement et les multiples possibilités offertes sur le site.

Outre les moments fédérateurs du séjour de cohésion, avec le lever des couleurs, une expérience de démocratie interne en petits groupes, la pratique d'activités physiques et sportives, une journée de défense et citoyenneté, la visite du centre de la mémoire à Oradour-sur-Glane ont constitué les temps forts du séjour.



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL en 2021



110 volontaires accueillis en provenance des Deux-Sèvres, de Corrèze et des Yvelines

10 maisonnées

21 encadrants

En 2021, 51 emplois ont été soutenus en Haute-Vienne à hauteur de 420 400 €. Outre les emplois en cours et les aides à la consolidation, ce sont 29 créations d'emploi dans le secteur sportif qui en ont résulté, dont :

L'EMPLOI PAR LE SPORT en 2021

€ **420 400 €** de crédits de l'État

14 emplois #1Jeune1Solution dont un dédié uniquement au dispositif Pass'Sport

1 Emploi Sportif Qualifié territorial pour le développement du para-sport

10 emplois en apprentissage

4 emplois en CDI

À la rentrée scolaire 2021, le dispositif « Pass'Sport » mis en place par le Gouvernement a pour objectif de favoriser l'inscription d'enfants dans une association sportive. Ce dispositif vient soutenir les clubs sportifs en sortie de crise sanitaire. Le bilan fait état de 510 demandes, concernant 6 047 bénéficiaires, soit une aide totale de 300 600 € pour le département de la Haute-Vienne.



IMMIGRATION, ASILE, INTÉGRATION

1. L'immigration en chiffres

À la suite du Brexit, qui a entraîné de nouvelles modalités de délivrance de titres de séjour pour les ressortissants britanniques, ce sont 5 505 dossiers qui ont été traités par les services de la direction de la citoyenne.

30 étrangers en situation irrégulière ont été éloignés en 2021. C'est davantage qu'en 2020 avec 23 éloignements mais moins que les années 2019 (78 éloignements) et 2018 (106 éloignements). Après avoir impacté l'année 2020, le contexte sanitaire a continué de peser lourdement sur l'activité « éloignement » compte tenu des restrictions liées aux formalités sanitaires à accomplir avant tout embarquement ainsi qu'à la diminution des vols aériens et la fermeture totale de certaines frontières.

Avec 148 arrêtés pris, le nombre d'assignation à résidence est en hausse (125 en 2020).

Au total, ce sont 547 mesures d'éloignement (Obligation de quitter la France (OQTF), arrêtés de transfert) qui ont été prises en 2021 dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière.

Délivrances de titres et lutte contre l'immigration irrégulière (sur 4 ans)				
	2018	2019	2020	2021
Premiers titres	1 609	1 845	1 910	4 656
Renouvellements	2 557	2 557	3 391	3 638
Demande d'asile	551	766	498	691
Décision de refus	336	338	420	470
Éloignements	104	78	23	30
Naturalisations (pers.)	529	425	222	421

2. La demande d'asile

La préfecture de la Haute-Vienne dispose d'un Guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA), compétent pour l'enregistrement des demandeurs d'asile des trois départements de l'ex-Limousin.

En 2021, 691 demandeurs d'asile ont été enregistrés contre 498 en 2020. Les mineurs (à partir de 12 ans) sont désormais enregistrés. Les 1ers demandeurs d'asile sont les Guinéens (145), très largement devant les ressortissants des pays suivants : Afghanistan (34), Nigéria (25), Le Soudan (21), République démocratique du Congo (19), Syrie et Algérie (18), la Côte d'Ivoire (16), l'Angola et l'Irak (14).

3. La politique d'intégration



La réussite de l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les Bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) suppose la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la société: les pouvoirs publics, les entreprises, les associations, les personnes elles-mêmes. En Haute-Vienne, plus de 1 200 ressortissants étrangers se sont engagés dans un parcours d'intégration en signant un Contrat d'intégration républicaine (CIR) en 2021. L'enjeu d'intégration de ces personnes, de ces familles est primordial pour le territoire.

Les crédits pour héberger, accompagner et faciliter l'intégration des étrangers signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) s'élèvent à 484 846 € au total en 2021 pour la Haute-Vienne.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'État et le Conseil départemental ont œuvré en 2021 pour lutter contre la pauvreté et la prévenir.

Cela s'est traduit par différentes types d'actions: accompagnement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance pour qu'ils puissent sortir du dispositif dans les meilleures conditions; démarche d'« aller vers » afin de toucher les publics sans attendre qu'ils expriment leur demande d'aide; garantie aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) d'une orientation globale et adaptée à leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle; accompagnement et soutien financier pour lever les freins socio-professionnels des publics bénéficiaires du RSA; mise en œuvre d'un contrat d'initiative emploi dit « booster » pour les bénéficiaires du RSA; structuration de l'encadrement socio-professionnel des salariés de l'insertion par l'activité économique; lutte contre la fracture numérique; aide aux déplacements à travers une plate-forme mobilité.

Pour cela, dans le cadre d'une convention, une aide de l'État a été apportée au Conseil départemental d'un montant de 810 605 €.

L'Éducation nationale soutient l'opération « petits déjeuners » à l'école. Il s'agit d'une mesure de la stratégie interministérielle 2018-2022 de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans le contexte actuel où de nombreuses familles font face à des difficultés sociales et économiques, le dispositif a toute sa place pour contribuer à la lutte contre les inégalités sociales et de santé.

Il participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

OPÉRATION « PETITS DÉJEUNERS » en 2021



32 045 €

versés
aux communes
engagées
dans l'opération



1.30 €

par
petit déjeuner
servi



25 000

petits déjeuners
financés

→ déployée, en priorité,
dans les écoles relevant
de l'éducation prioritaire
ou en zone rurale

Par ailleurs, le service social de la DSDEN en faveur des élèves accompagne les familles et les élèves, les oriente vers les dispositifs d'aides financières pour lesquels ils sont éligibles. Son action s'exerce en articulation et en cohérence avec l'ensemble des politiques sociales, familiales et de santé, notamment avec la politique interministérielle de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dont l'éducation nationale est un acteur essentiel.

À cet égard, le service social est fortement mobilisé dans la lutte contre le non recours. À titre d'exemple, les assistants sociaux de l'Éducation nationale accompagnent les familles les plus démunies et surtout éloignées du numérique dans la complétude des dossiers de bourse. Il facilite également l'accès aux familles au tarif social des cantines mis en place par le Conseil départemental. Enfin, il oriente les étudiants positionnés en Établissement public local d'enseignement (EPL) vers les actions de soutien des élèves post bac dans leurs difficultés du quotidien: les paniers alimentaires gratuits.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Grâce à la mobilisation des pouvoirs publics, des acteurs de terrain, une part significative des crédits de la relance réservés aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont pu être mobilisés au profit des quartiers de Limoges. Ces mesures exceptionnelles se sont concrétisées par la déclinaison de projets structurants et innovants qui auront des effets au long cours pour les habitants des quartiers.

Ainsi, la « Cité de l'Emploi », labellisée en juillet 2021, a vocation à traiter la question de l'emploi et de l'insertion dans les quartiers grâce à une meilleure coordination des acteurs du territoire.

Le programme « Quartiers d'été » a mobilisé une vingtaine d'opérateurs sur environ quarante temps de rencontres, de renforcement du lien social et de découverte afin d'assurer notamment une meilleure occupation de l'espace public pendant la période estivale. Ces activités ont réuni près de 6 000 personnes sur les mois de juillet et août.



PROGRAMMES D' ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE en 2021



1 318 580 €
de crédits politique
de la ville au total

dont



123 692 €
de crédits pour
le programme
Quartiers d'été



46 409 €
de crédits pour le
programme Quartiers
solidaires jeunes

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

1. L'égalité professionnelle femmes/hommes

Par application de l'article L. 2242-1 du Code du travail, dans les entreprises de 50 salariés et plus, l'employeur doit engager tous les ans une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et la qualité de vie au travail. À défaut d'accord d'entreprise, l'employeur doit mettre en place un plan d'action annuel.

Grâce à une sensibilisation renouvelée des acteurs, le taux de couverture est passé de 19.8 % au 31 décembre 2020 à 81.33 % au 31 décembre 2021.

Par application de l'article L. 1142-8 du Code du travail toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année au 1^{er} mars. Grâce à une mobilisation des services le taux de déclaration de l'index est passé de 92.6 % au 31 décembre 2020 à 100 % au 31 décembre 2021 et le nombre d'entreprises ayant un index inférieur à 75 est passé de 10 à 6 pour la même période.

En 2021, en Haute-Vienne, 150 entreprises étaient assujetties à la publication de l'index et toutes ont répondu à leur obligation, contre 70 % au niveau national. 4 entreprises ont obtenu la note maximale (100/100), soit 2,67 % contre 2 % au niveau national.

2. Soutenir la création d'entreprise par des femmes



La garantie égalité, spécifiquement créée pour encourager l'entrepreneuriat, est une caution de l'État sur l'emprunt bancaire; 33 femmes ont bénéficié de cette caution soit 838 206 € pour un montant d'emprunt de 1125 225 €.

3. Promouvoir l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes dans la fonction publique

L'animation d'un réseau « MarianNA-87 » propose des ateliers de co-développement contribuant à l'évolution de la trajectoire professionnelle des collaboratrices.

4. Accroître l'accès aux droits des femmes isolées ou en situation de monoparentalité en milieu rural et dans les quartiers

Pour répondre aux besoins d'information sur leurs droits et d'un accompagnement individualisé vers l'insertion socioprofessionnelle, l'État a délégué au Centre d'information sur les droits des femmes (CIDF) une dotation de 54 150 € en 2021.

Les actions déployées par le CIDF dans ce cadre s'adressent aussi bien aux femmes résidant en zone rurale, qu'aux femmes habitant dans les quartiers.

L'action « Réactives » au sein des quartiers propose de dépasser le simple constat des difficultés, inégalités et discriminations dont les femmes sont plus souvent victimes, notamment en matière d'insertion professionnelle, pour leur donner à voir ce sur quoi elles ont la capacité à agir et ainsi leur permettre de changer de posture et de

s'inscrire dans une démarche de projet personnel, social et/ou professionnel.

60 ateliers, répartis sur 6 mois, ont été conduits en 2021 à raison de deux voire trois journées par semaine (hors vacances scolaires). Les ateliers sont construits autour des apports du service juridique et du service emploi du CIDF mais aussi des partenaires spécialisés, des visites extérieures et du partage d'expériences, qui sont autant d'éléments susceptibles de conforter les bénéficiaires dans leur capacité à aller vers un accompagnement individualisé plus soutenu. Le contenu est défini en fonction des besoins des participantes. Elles bénéficient également d'un suivi individuel.

L'action « aller-vers » consiste en un renforcement de lieux d'information juridique et d'accompagnement individualisé vers l'emploi des femmes isolées en milieu rural par des permanences à Saint-Yrieix-la-Perche, Ambazac et Bessines-sur-Gartempe.

5. Diffuser une culture de l'égalité

L'école est un vecteur privilégié de communication et de l'apprentissage du vivre ensemble.

En partenariat avec la délégation aux droits des femmes, le défi de l'égalité filles-garçons a mobilisé 26 établissements et la participation de 677 collégiens et lycéens autour d'un projet citoyen et pédagogique.



2,8 M€

délégués à l'État en Nouvelle-Aquitaine pour soutenir l'ensemble de cette politique

L'ACCÈS AU LOGEMENT

1. Les bons chiffres du financement des logements locatifs sociaux

L'année 2021 a été une année exceptionnelle en matière de financement de nouveaux logements locatifs sociaux en Haute-Vienne. En effet, 366 nouveaux logements ont été financés, soit 60 % de plus que l'objectif (232 logements). Cette production s'est principalement localisée dans la communauté urbaine Limoges Métropole et les communes dites « SRU » (du nom de la loi Solidarités et renouvellement urbain), qui n'atteignent pas encore l'objectif de 20 % de logements locatifs sociaux. Hors communauté urbaine, des logements adaptés aux personnes âgées ont été financés à proximité des bourgs, des services et des commerces. Par ailleurs, 75 logements sociaux existants ont connu une rénovation énergétique dans le cadre du plan France Relance.

Au titre des dispositifs gérés localement comme les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, 250 logements du parc privé ont bénéficié d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont une centaine pour l'adaptation à l'âge et une centaine pour la rénovation énergétique globale.

2. L'hébergement et le logement des personnes défavorisées et vulnérables

AIDE AUX PERSONNES DÉFAVORISÉES ET VULNÉRABLES

en 2021



8 143 966 €

pour l'hébergement et l'accès au logement généraliste



3 699 342 €

pour l'hébergement des demandeurs d'asile

En 2021, l'État a consacré 8 143 966 € pour l'hébergement et l'accès au logement généraliste, et 3 699 342 € euros pour l'hébergement des demandeurs d'asile. Les personnes sans domicile bénéficient au titre du code de l'action sociale et des familles d'un droit inconditionnel de mise à l'abri en urgence dès lors qu'elles se trouvent en situation de détresse médicale, psychologique ou sociale.

À cet effet, l'État finance des centres d'hébergement d'urgence, qui prennent la forme de logements ou de chambres, soit regroupés sur un site dédié, soit intégrés dans des bâtiments d'habitation.

En 2021, une expérimentation d'hébergement intercalaire a été conduite dans le cadre de la loi ELAN (pour « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique »), en mobilisant des lieux inoccupés dans l'attente de leur changement de destination. Cette opération a mobilisé 11 logements sociaux vides destinés à une destruction prochaine dans le cadre des opérations de renouvellement urbain. 12 familles ont été accueillies dans ces logements à partir de décembre 2021, pour la durée de la trêve hivernale.

L'accès au logement, notamment social, des ménages défavorisés, plus particulièrement des publics sans domicile ou en risque de le devenir, est au cœur des priorités de la stratégie du « Logement d'abord ».



LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX



+ 18 M€

subventions versées
par l'Anah en 2021



5 100

logements
bénéficiaires de
travaux d'amélioration
énergétique



maprimerénov[®]
Meux chez moi, mieux pour la planète

Le contingent de réservation préfectoral a permis l'accès au logement social de 486 ménages en 2021. Après un fléchissement en 2020, lié notamment à la pandémie et au ralentissement d'activité, le niveau d'attribution de logements au titre du contingent a quasiment retrouvé celui de 2019. 77 demandes de reconnaissance du droit au logement opposable ont été déposées auprès de la commission de médiation, 37 ménages ont été reconnus comme prioritaires et devant accéder en urgence à un logement.

2021 2021

2021 2021

2021 2021



6

HONORER LES GRANDS RENDEZ-VOUS RÉPUBLICAINS

2021 2021

2021 2021

2021 2021

2021 2021

2021 2021

2021 2021

2021 2021

LA TENUE DES ÉLECTIONS EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

Les élections politiques de 2021 (régionales et départementales) se sont déroulées en juin : deux scrutins simultanés à une semaine d'intervalle entre les deux tours avec de fortes contraintes sanitaires liées à la pandémie COVID-19 (adaptation et délocalisation des bureaux de vote, vaccination obligatoire pour l'ensemble des maires et agents municipaux chargés des opérations électorales, livraison aux communes de matériels de protection spécifiques...).

Par ailleurs, le bureau des élections a organisé en mars 2021 une élection partielle pour la commune d'Augne, en vue de l'élection d'un conseiller municipal, suite au décès du maire (obligation de constituer un conseil municipal complet pour élire un nouveau maire).

Le Bureau de la représentation de l'État (BRE) a organisé les 12 cérémonies commémoratives nationales à Limoges.

LES COMMÉMORATIONS

1. La jeunesse engagée à l'honneur le 14 juillet à Limoges

À l'instar de la cérémonie nationale, la commémoration de la Fête nationale du 14 juillet à Limoges a été marquée par un temps civil mettant à l'honneur des jeunes filles et des jeunes hommes qui, à travers leur engagement, défendent les valeurs de fraternité et de solidarité.



Qu'ils soient jeunes porte-drapeaux, volontaires du SNU, élèves de la Classe défense sécurité globale (CDSG) de l'Institution Beaupeyrat de Limoges, jeunes cadets de la défense civile, prodiges de la République, engagés en Service Civique, élus du conseil municipal des enfants de Limoges, tous ces jeunes symbolisent la culture de l'engagement et portent haut les couleurs de la France.



2. Cinquante lauréats du concours national de la résistance et de la déportation récompensés dans les salons de la préfecture

En Haute-Vienne, plus de 300 collégiens et lycéens ont participé au concours national de la résistance et de la déportation. Le 30 juin dernier, le représentant du préfet et la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale ont remis en préfecture leurs prix aux lauréats.

Le moment fort de cette rencontre a été la transmission du flambeau de la Mémoire par le dernier survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane, Robert Hébras, à sa petite fille Agathe très émue face à cette responsabilité qui est dorénavant la sienne : « Que ne soient jamais oubliées les 643 victimes de la barbarie nazie, le 10 juin 1944 à Oradour ».



3. Des petits artistes de la mémoire récompensés à Feytiat

Les classes de CM2 de l'école élémentaire Ferdinand Buisson de Feytiat ont été classées respectivement 1^{er} et 2^{de} du palmarès académique du concours des petits artistes de la Mémoire. Les élèves ont mis à l'honneur le parcours de Robert Goudoud et de Jean Denant, deux poilus « Mort pour la France » lors de la Grande Guerre. Une distribution des prix a été organisée le 5 juillet par le directeur de l'école, en présence du directeur de cabinet du préfet.



ANNEXES

2021 2021

2021 2021

2021 2021

2021 2021

2021 2021

2021 2021

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

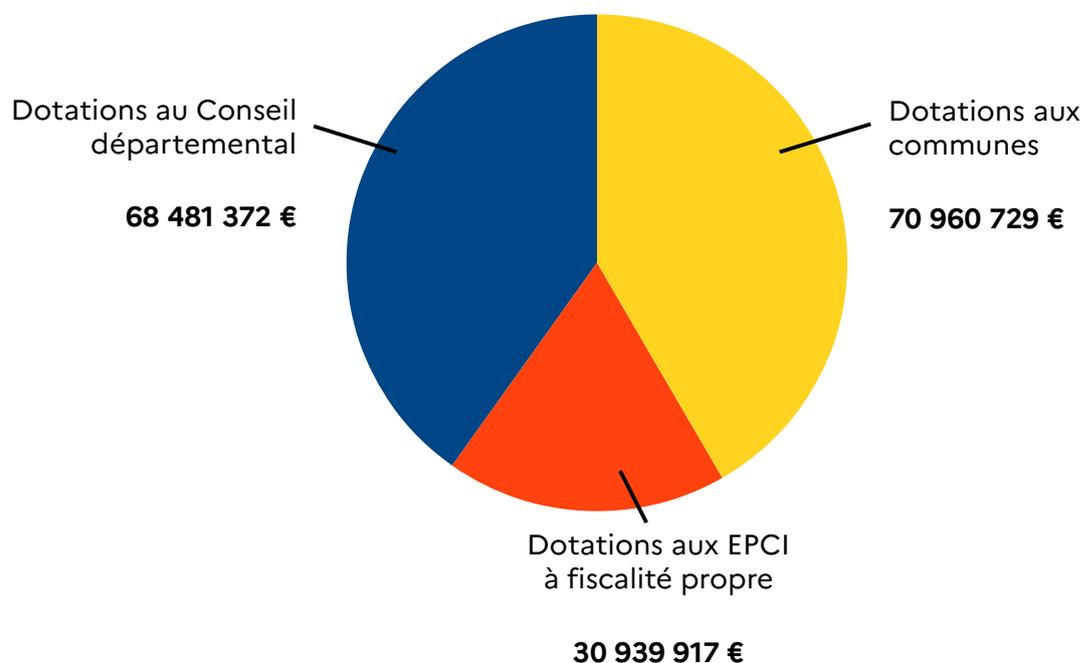
L'État redistribue, à travers l'ensemble des dotations, fonds de péréquation et éléments de fiscalité, à destination des collectivités locales, une partie de ses recettes. En 2021, ce sont 748 millions d'euros qui ont ainsi été versés, soit une hausse de 2,40 % par rapport à 2020.

Les dotations globales de fonctionnement des collectivités

Concernant plus particulièrement les dotations de fonctionnement aux collectivités, c'est un montant de 170 382 018 euros de DGF qui a été attribué en 2021. La répartition est mentionnée dans le graphique ci-dessous.

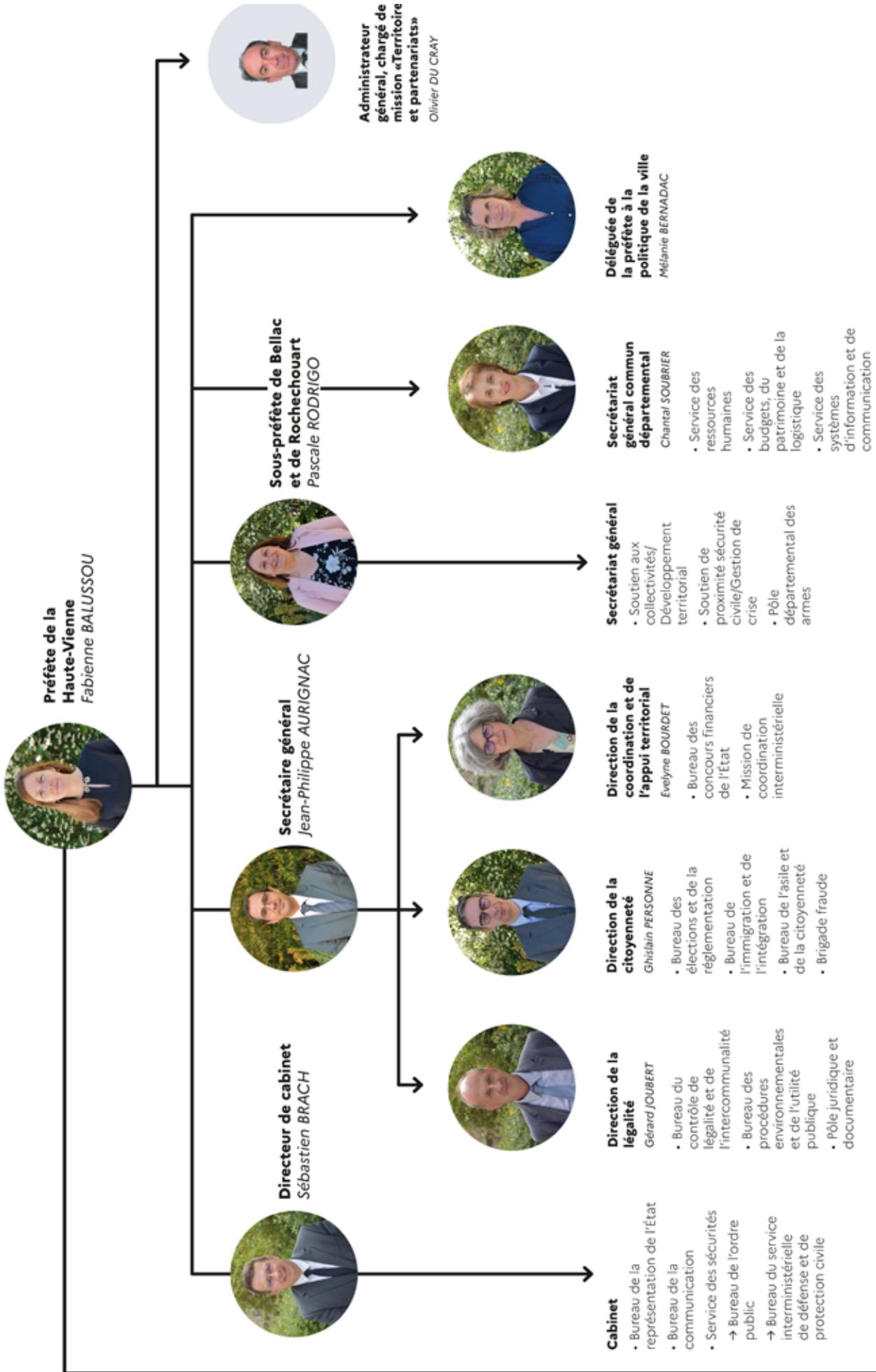
Ce montant 2021 est stable par rapport à l'année 2020. Pour autant, chaque année, des collectivités constatent des baisses individuelles en raison d'ajustements destinés à accompagner l'accroissement de population de certaines communes, l'augmentation de la péréquation pour les plus fragiles et des mesures d'incitation financière à la création de communes nouvelles.

Dotation globale de fonctionnement 2021



Le Fonds de compensation pour la TVA – FCTVA :

Le montant versé en 2021 à l'ensemble des bénéficiaires du département s'élève à 30 260 665 euros, soit une baisse de 10,30 % par rapport à 2020.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDETSPP)



Directrice

Marie-Pierre MULLER

Directeur adjoint

Franck BUFFEL

Directrice adjointe

Nathalie ROUDIER

Pôle solidarités-inclusion

- Logement, hébergement, personnes vulnérables
- Insertion, accès à l'emploi et politique de la ville

Pôle travail

- Unité de contrôle de l'inspection du travail
- Accès au droit et dialogue social

Pôle protection des populations

- Concurrence, consommation et répression des fraudes
- Santé et protection animales et environnement
- Sécurité sanitaire des aliments



Députée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Sophie RAUX

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)



Directeur

Stéphane NUQ

Directrice adjointe

Lydie LAURENT

Service économie agricole

- Mission «agro-environnemental» et missions transversales
- Accompagnement des exploitations et des filières
- Aides surfaciques et agro-environnementale
- Foncier et territoires
- Renouvellement et modernisation des exploitations

Service ingénierie des territoires

- Accessibilité
- Éducation routière
- Sécurité routière
- Transition énergétique - Risques

Service eau environnement forêt

- Eau et milieux aquatiques
- Gestion de la ressource en eau et assainissement
- Nature-Forêt

Service urbanisme habitat

- Urbanisme
- Habitat

AUTRES SERVICES DÉPARTEMENTAUX



Délégation départementale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Benoît ROUGET



Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Véronique GABELLE



Délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS)

Sophie GIRARD



Délégation militaire départementale (DMD)

Colonel Bruno DENIS-PETIT



Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Jacqueline ORLAY



Groupement départemental de gendarmerie

Général Bernard THIBAUD



Service départementale de l'Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Jérôme DURIX



Direction territoriale de Pôle Emploi

Michel CAUJOLLE



Départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (DDPJJ) du Limousin

Isabelle GODARD



Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Franck MACHINGORENA



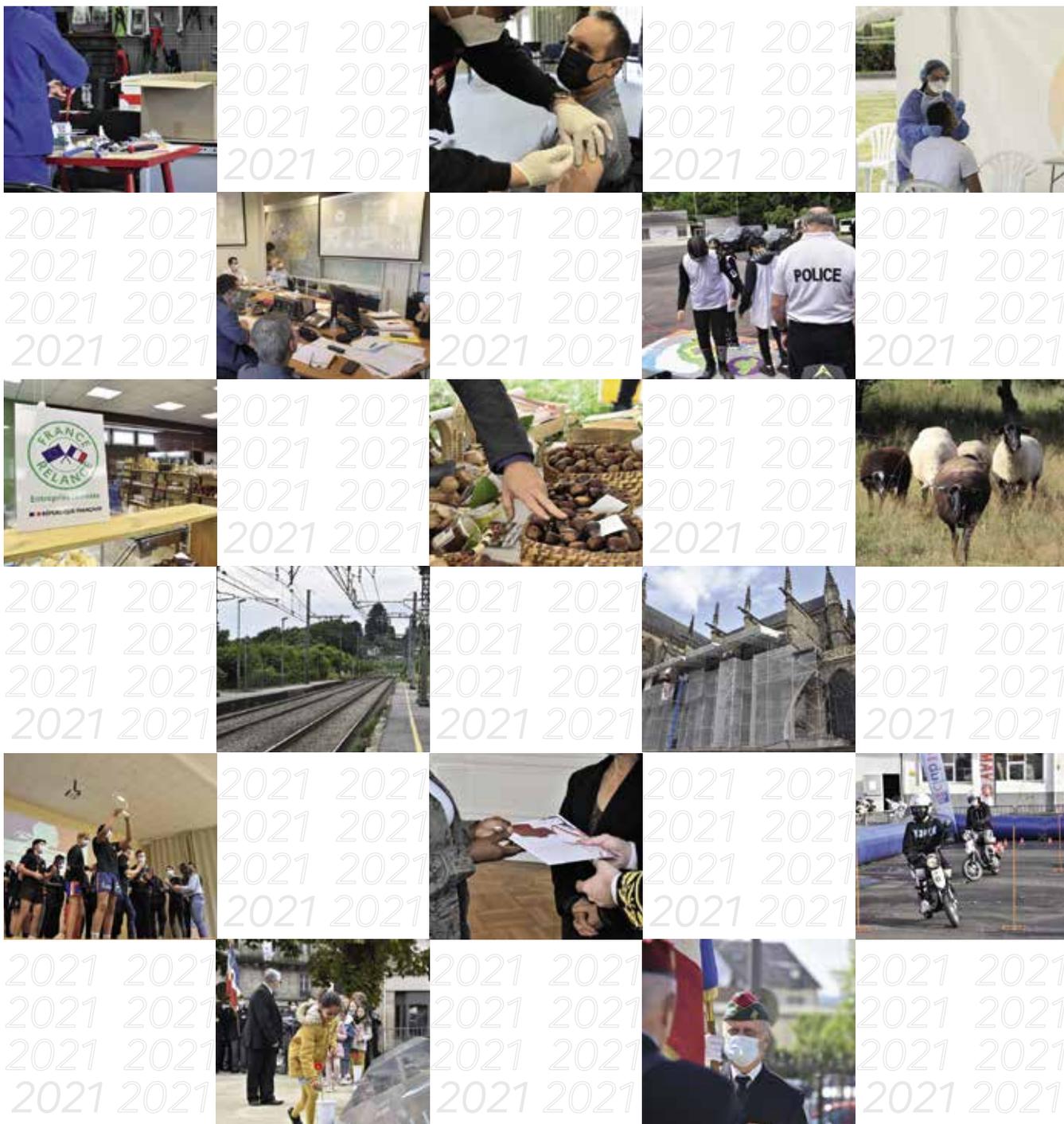
Direction départementale de la sécurité publique

Yannick SALABERT



Direction interdépartementale des routes centre-ouest (DIRCO)

Olivier JAUTZY



Les services de l'État en Haute-Vienne

1, rue de la Préfecture
 BP 87031
 87031 LIMOGES CEDEX 1

05.55.44.18.00
 pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr

Suivez toute l'actualité de l'État en Haute-Vienne sur :

   @prefet87

www.haute-vienne.gouv.fr

